

○ — ○ — ○ — ○ — ○ — ○ — ○

RAPPORT FINANCIER #2022

STIB-MIVB



T



stib.brussels

.brussels 
ENSEMBLE, FAISONS BOUGER BRUXELLES



.brussels 

FRES CLÉS #2022

52,7

MILLIONS
DE KM PARCOURUS

10.355

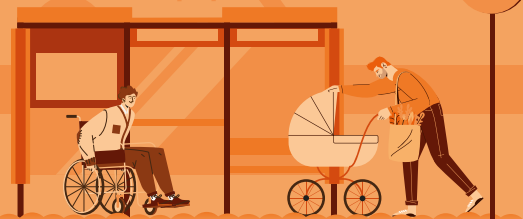
COLLABORATEURS

1.338

VÉHICULES
BUS/TRAMS/MÉTROS

87

LIGNES
BUS/TRAMS/MÉTROS



RAPPORT FINANCIER 2022



Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et
du commissaire-réviseur à l'assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

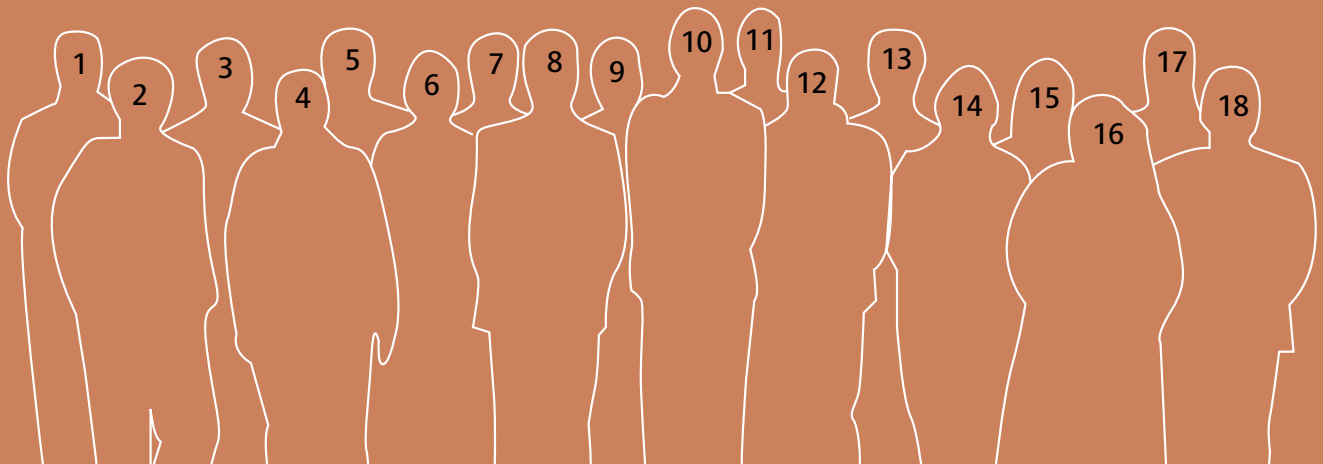



.brussels 
ENSEMBLE, FAISONS BOUGER BRUXELLES

ORGANES DE GESTION



Conseil d'administration 2022.





La Société des transports intercommunaux de Bruxelles est une association de droit public liée à la Région de Bruxelles-Capitale par un contrat de gestion qui fixe tous les 5 ans les engagements et devoirs respectifs de chacune des deux parties. La Société est administrée et gérée par le Conseil d'administration, le Comité de gestion et l'administrateur-directeur général.



1 I. BEN MOHA

2 S. HANA

3 M. AKEL

4 O. BOUJIDA

5 C. ECKER

6 C. VANDERBORGHT

7 I. EL OUAJILI

8 B. DE MEEÛS

9 A. GUENNED

10 M. ERBUER

11 M. PILLOIS

12 L. MOSTEFA

13 V. RIGA

14 T. DE BRUECKER

15 M. DE SCHRIJVER

16 S. RAISS

17 G. COCHEZ

18 P. BALCAEN



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est chargé d'arrêter le budget de la société, d'arrêter les comptes annuels, de conclure le contrat de gestion avec le Gouvernement de la Région et d'en contrôler la bonne exécution ou encore d'approuver les conventions collectives négociées par l'administrateur-directeur général. C'est aussi le Conseil d'administration qui conclut les conventions avec les pouvoirs publics, ainsi que les contrats et conventions engageant la STIB pour des montants supérieurs à 2.479.000 EUR et qui délibère sur toute question non attribuée à un autre organe.

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	B. DE MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
MME	T. DE BRUECKER	<i>directrice générale adjointe</i>
M.	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
MME	N. BELKHATIR	<i>administratrice</i>
M.	I. BEN MOHA	<i>administrateur</i>
MME	M. DE SCHRIJVER	<i>administratrice</i>
M.	I. EL OUAKILI	<i>administrateur</i>
MME	S. HANA	<i>administratrice</i>
M.	S. MAHLA	<i>administrateur</i>
MMES	G. MBAYOKO	<i>administratrice</i>
	J. PETIT	<i>administratrice</i>
M.	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
MMES	S. RAISS	<i>administratrice</i>
	C. VANDERBORGHT	<i>administratrice</i>
	M. AKEL	<i>administrateur (1) à partir du 20 juillet 2022</i>
MM.	O. BOUJIDA	<i>administrateur (1)</i>
	C. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>

(1) Assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative

(2) Membre du comité de gestion ; assiste au conseil d'administration avec voix consultative

(3) Assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle

COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au Conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 EUR et inférieurs à 2.479.000 EUR, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	B. DE MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
MME	T. DE BRUECKER	<i>directrice générale adjointe</i>
MM.	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
	M. AKEL	<i>administrateur (1) à partir du 20 juillet 2022</i>
	O. BOUJIDA	<i>administrateur (1)</i>
	C. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>

(1) Assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative

(2) Membre du comité de gestion ; assiste au conseil d'administration avec voix consultative

(3) Assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle

En 2007, le comité de gestion a institué en son sein :

- un comité d'audit – chargé d'assurer le suivi spécialisé des comptes de l'entreprise;
- un comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'administrateur-directeur général est responsable de la gestion journalière de la société. À ce titre, il exécute les décisions prises par le Conseil d'administration et le Comité de gestion, il passe les commandes et conclut les contrats qui engagent la société pour un montant qui n'excède pas la somme de 743.680 EUR. Il reçoit toutes les sommes dues à la société, il négocie les conventions collectives avec les représentants du personnel, etc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

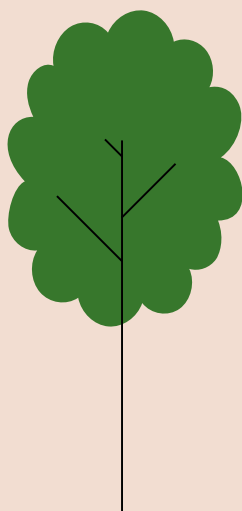
L'assemblée générale approuve les comptes annuels. Elle donne décharge au Conseil d'administration et au Collège des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale est composée des propriétaires de parts dans le capital de la société, chaque part sociale donnant droit à une voix. La Région de Bruxelles-Capitale détient 139.000 parts sociales (99,28 %), « Bruxelles Infrastructure Finance » (filiale de la SRIB) en détient 1.000 (0,72 %).

COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Collège des commissaires aux comptes surveille les opérations de la société. Les commissaires aux comptes peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents et de toutes les écritures de la société. Il leur est remis chaque semestre un état résumant la situation active et passive de celle-ci. Ils reçoivent annuellement, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, toutes les pièces nécessaires à la vérification des écritures.

MM.	P. BARETTE	<i>directeur de la Direction Stratégie, Bruxelles Mobilité - AED du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	W. STOEFS	<i>inspecteur général des Finances du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	P. GOSSART	<i>réviseur d'entreprises</i>



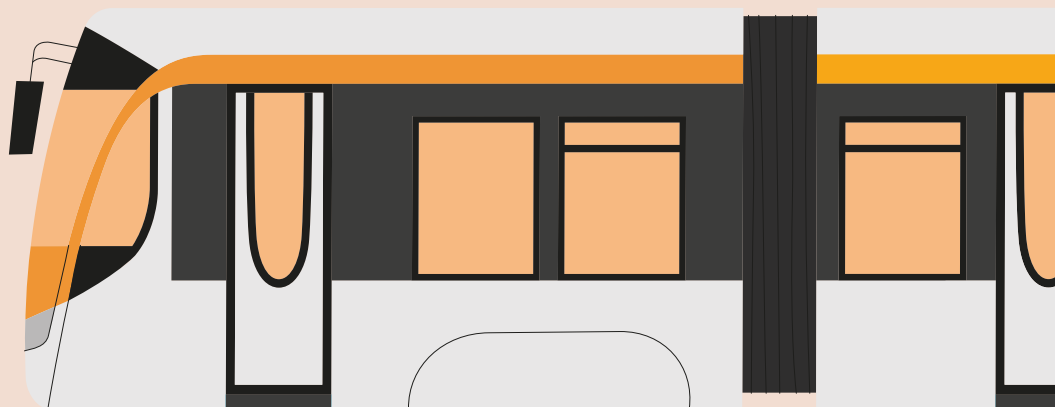


COMMISSAIRE

Le commissaire-réviseur atteste que les documents comptables sont établis selon les exigences légales et, s'il s'agit de comptes annuels, qu'ils donnent une image fidèle de la société.

MAZARS Réviseurs d'entreprises, représenté par

M	P. GOSSART	<i>réviseurs d'entreprises</i>
MME	S. STEYAERT	



**C'EST RIDICULE DE FRAUDER
QUAND ON PEUT AUSSI PAYER
SANS CONTACT**

**UN OUBLI? VALIDEZ AVEC VOTRE CARTE
BANCAIRE**

Campagne publicitaire lancée en mars 2022





RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles


Conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 22 novembre 1990, l'assemblée générale du 2 juin 2020 a nommé jusqu'à l'assemblée générale de 2023, MM. Philippe Barette et Wilbert Stoefts, commissaires aux comptes, et M. Philippe Gossart, commissaire-reviseur.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS (art.3:6 §1 – 1° CSA)



337,7

MILLIONS
DE VOYAGES



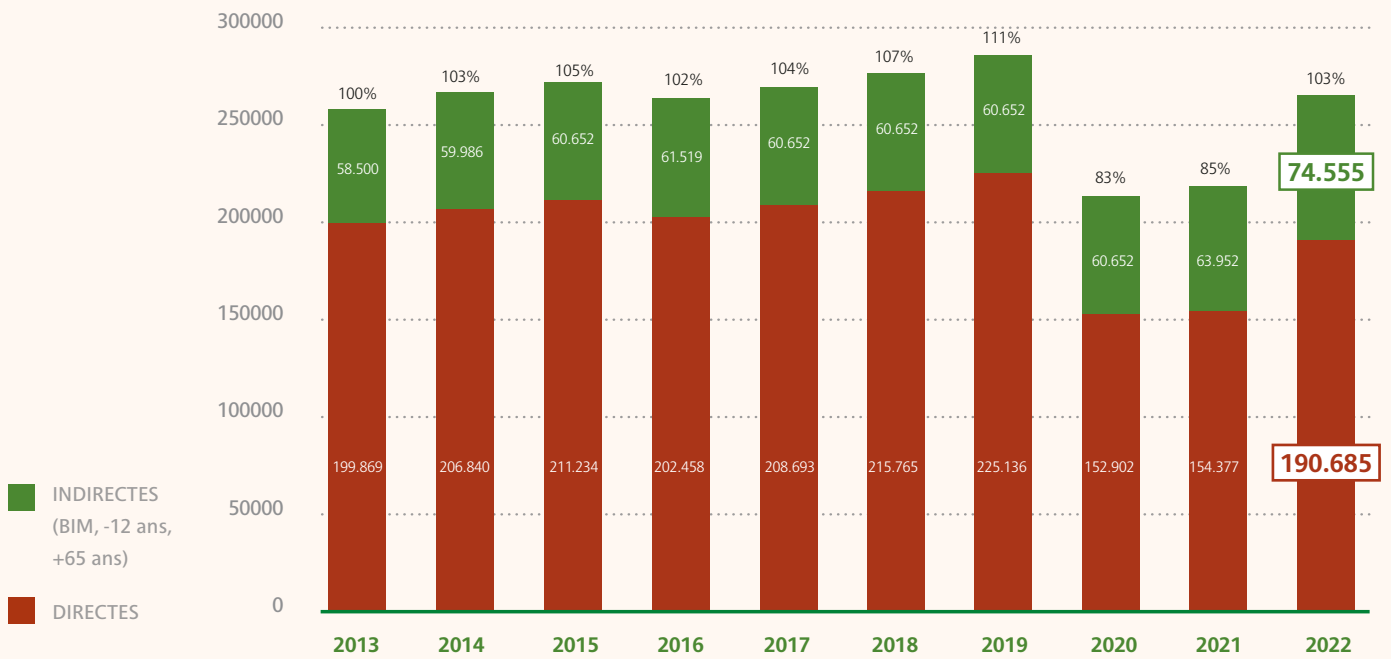
La société présente non seulement ses comptes annuels légaux conformément au droit comptable belge et au Code des sociétés et des associations, mais également ses comptes d'exploitation et d'investissement ventilant les charges et les produits selon leur destination. Ces comptes statutaires analytiques permettent de suivre tant le fonctionnement de la société « exploitante » d'un réseau intégré de transport, que la maintenance et le renouvellement des investissements qui le composent. Ce sont ces comptes analytiques budgétaires qui font l'objet des commentaires repris ci-après conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations. Nous n'avons pas connaissance d'autres faits ou circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société mis à part le Covid-19 et la guerre en Ukraine.



RECETTES DU TRAFIC

L'exercice se caractérise par une reprise à la hausse des recettes du trafic, portant celles-ci à 265 millions EUR ; ce qui représente une augmentation de 21 % par rapport à l'année dernière.

RECETTES DU TRAFIC (EN MILLIERS D'EUR)

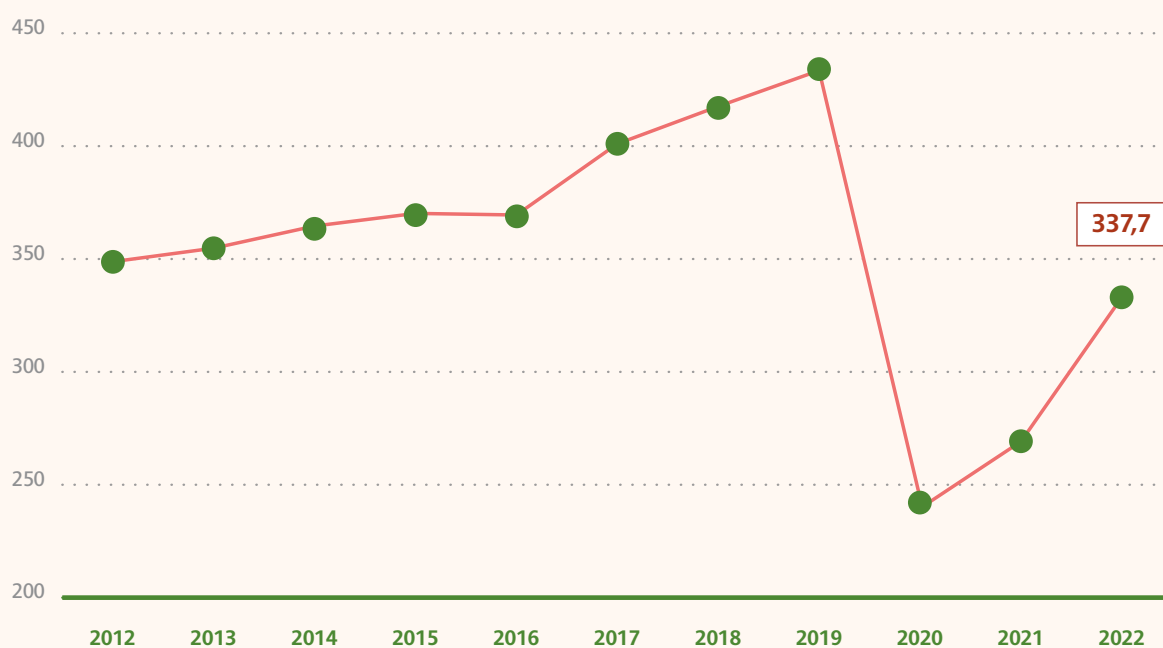




LA FRÉQUENTATION

La fréquentation suit la même tendance avec une hausse de 23 % du nombre de voyages par rapport à 2021.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOYAGES (EN MILLIONS)



À noter que les résultats de l'année 2022 sont toujours influencés par l'impact du Covid-19.

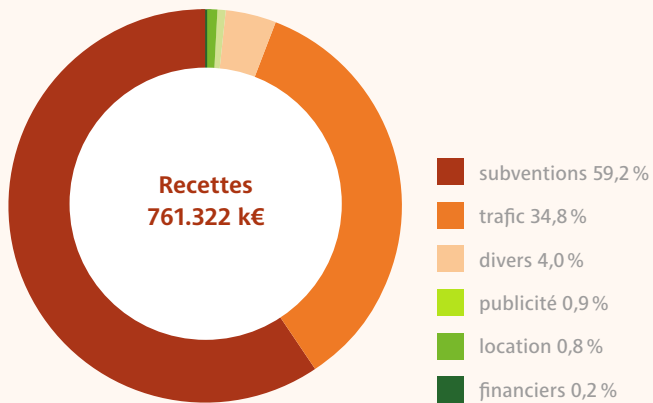
COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Les produits sont ventilés comme suit :

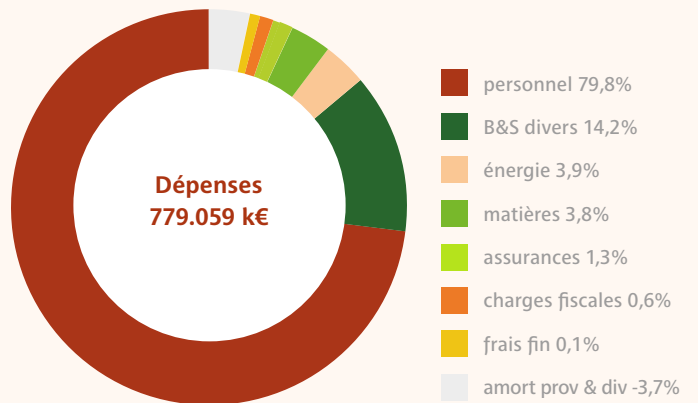
Ils doivent toutefois être mis en relation avec les charges d'exploitation correspondantes :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

(RECETTES EN MILLIERS D'EUR)



(CHARGES EN MILLIERS D'EUR)



La masse salariale en fonctionnement représente 80 % des coûts d'exploitation avec un total de 621 millions EUR. Elle s'élevait à 577 millions EUR en 2021. Cette augmentation s'explique principalement par les différentes indexations en 2022.

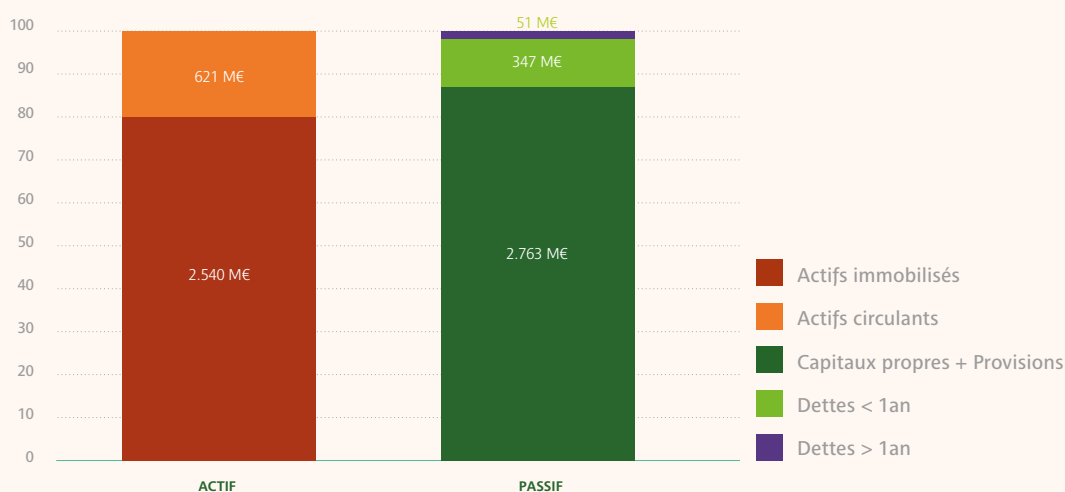
Ce montant couvre les rémunérations et les charges sociales légales et extralégales, y compris les charges de pensions complémentaires, de prépensions et de licenciements conventionnels pour une population importante d'agents devenus inactifs ou d'ayants droit de ceux-ci.

Les coûts d'entretien (B&S divers), de loyer (B&S divers), d'énergie de traction et d'approvisionnement atteignent un total de 171 millions EUR. En 2021, ces coûts étaient de 174 millions EUR. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des dépenses liées aux nettoyages dans le contexte du Covid-19.

BILAN 2022

Le bilan de la société est présenté ci-après en grandes masses.

BILAN 2022 (EN MILLIONS D'EUR)



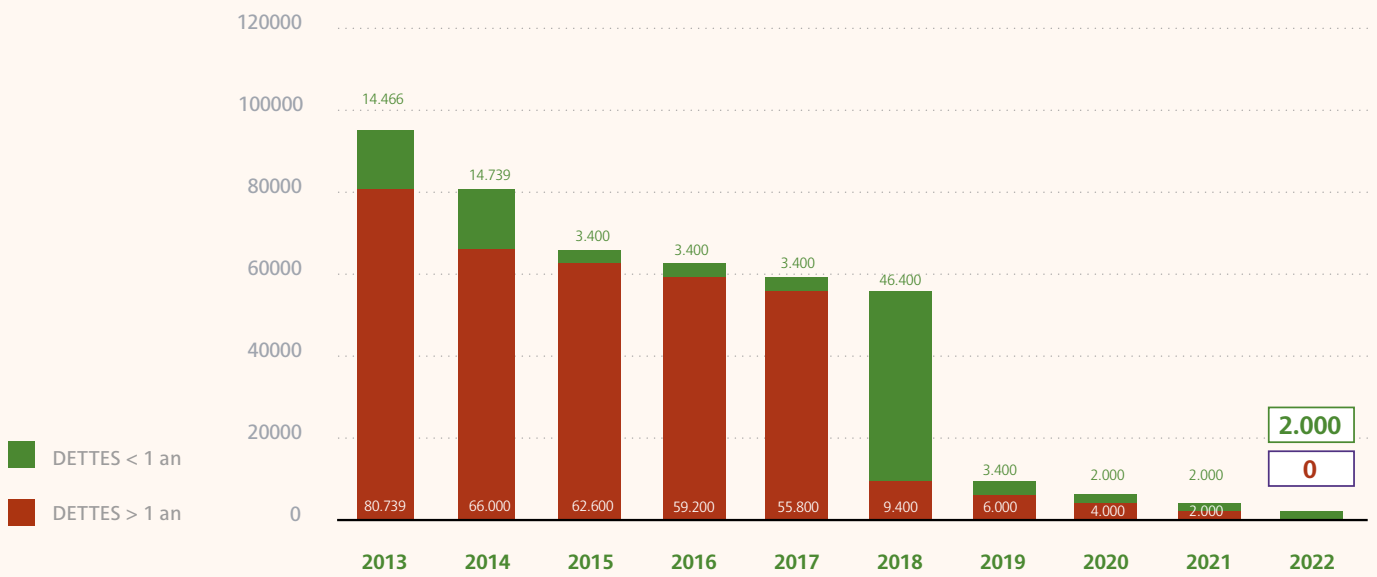
Afin de faciliter l'examen de ce bilan, certains postes sont détaillés ci-dessous.

- La société n'a pas de succursales (art. 3:6 §1 5° du CSA).
- La société détient d'importants stocks de pièces détachées puisqu'elle assume l'entretien de ses outils d'exploitation.
- Des investissements substantiels ont été réalisés en accord avec l'autorité régionale. La société a poursuivi en 2022 la réalisation du programme de maintien, d'amélioration et de renouvellement de son outil d'exploitation. Le programme d'investissement atteint 329,4 millions EUR.
- Il concerne en grande partie le déploiement et le renouvellement d'installations fixes, l'acquisition de véhicules d'exploitation, les équipements réseaux et informatiques ainsi que les réseaux de voies et de câbles électriques.
- L'importance du programme d'investissement justifie l'accroissement des valeurs détenues en immobilisations. Leur valeur nette, après amortissement, atteint 2.450 millions EUR (pour 2.404 millions en 2021).
- Les décaissements y associés ont été financés par des subsides.
- En dehors des éléments repris ci-après, la société ne fait pas appel à des instruments financiers spécifiques, excepté un contrat swap de couverture pour le gasoil qui prendra fin au 31.12.2023 (art. 3:6 §1 8° du CSA).
- Les immobilisations financières sont constituées de participations dans des entreprises liées valorisées à 74,80 millions EUR (hors plus-value latente de 1,70 million EUR) ; de garanties dont 15,1 millions EUR de couverture pour les sinistres accidents, et 0,5 million de garanties diverses.
- Les fonds propres augmentent de 165 millions EUR en 2022. Cette hausse s'explique par la perte de 2022 et le solde non encore amorti des subsides reçus de la Région pour le financement du programme d'investissements, soit sous forme de dotation directe, soit sous forme d'intervention dans le remboursement du capital des emprunts d'investissement contractés. Ces subsides sont pris en résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'ils financent.
- Comme chaque année, la société a constitué des provisions permettant de couvrir les pensions et obligations similaires, les entretiens et grosses réparations, les risques et charges ainsi que les litiges en cours. Le total des provisions diminue de 54,7 millions EUR en 2022. L'évaluation de ces provisions est basée sur des estimations qui comportent certains éléments d'incertitude.
- La société a poursuivi le remboursement des emprunts en cours. Elle n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2022.
- La gestion de la dette est réalisée et sécurisée par un comité interne d'accompagnement spécialisé.

ENDETTEMENT FINANCIER

L'évolution de l'endettement est très favorable comme le montre le graphique ci-après.

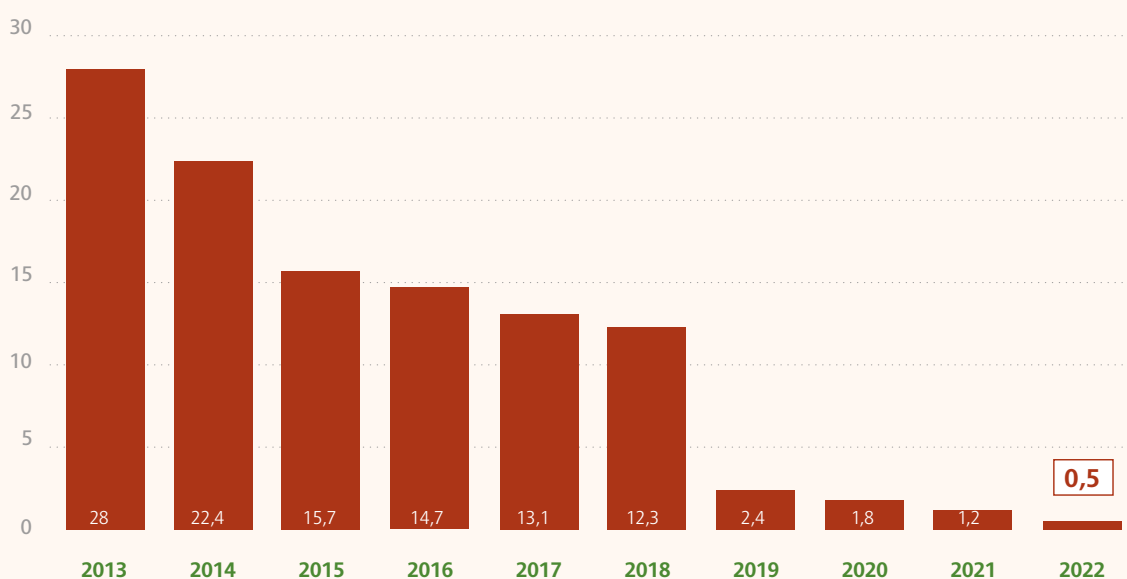
ENDETTEMENT FINANCIER (EN MILLIERS D'EUR)



TAUX D'ENDETTEMENT

Le ratio de taux d'endettement, qui met en évidence la capacité de rembourser par les recettes propres (dettes/recettes propres générées dans l'année calculées sur la base du compte de résultats), s'améliore d'année en année. On est passé de 28 % en 2013 à 0,5 % en 2022.

TAUX D'ENDETTEMENT (EN %)



Le portefeuille d'endettement ne comprend plus qu'un emprunt, dont l'échéance est en 2023 et dont le taux fixe est de 4,69 %.

La perte de l'exercice s'élève à 13.080.984,46 EUR. Celle-ci est reportée au passif du bilan.

La pérennité de la société n'est pas remise en question au vu des fonds propres importants constitués grâce aux subsides en capital (2,58 milliards EUR au terme de l'exercice).

Une bonne partie des revenus de la STIB est garantie par les dotations régionales conformément au contrat de service public 2019-2023. Ces dotations ont été partiellement ajustées afin de compenser les coûts supplémentaires engendrés par la crise sanitaire ainsi que l'impact de l'inflation sur la masse salariale.

Au niveau des liquidités, la STIB peut se reposer sur une trésorerie conséquente, constituée les années antérieures, lui

permettant de faire face au paiement de ses créanciers. Cette trésorerie s'élevait à 499,8 MEUR au terme de l'exercice.

Les projections budgétaires anticipent une reprise progressive des recettes de trafic en 2023, mais toujours inférieure au niveau observé avant la crise sanitaire.

L'accroissement des fonds propres (hors provisions) est de 164,9 MEUR en 2022 et n'impacte que très légèrement la solvabilité de la société, qui reste stable avec un ratio de 0,83.

Le cash-flow bilantaire est positif de 82,5 MEUR en 2022.

La stabilité de la solvabilité est due en grande partie aux dotations des pouvoirs publics. La recherche constante d'efficacité et d'une meilleure maîtrise de nos coûts contribue également à limiter l'impact financier de la crise sanitaire et énergétique, totalement

inédite, à laquelle nous sommes actuellement confrontés.

Cette approche doit se poursuivre de façon volontariste dans les années futures de manière à assurer l'efficacité du service à la clientèle.

La société a planifié ses budgets de manière prudente, compte tenu :

- de la volonté de rester en ligne avec le contrat de service public 2019-2023 ;
- des moyens budgétaires régionaux et en particulier des demandes formulées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de solde net de financement, la STIB étant consolidée avec les comptes de la Région ;
- de l'impact du Covid-19 ;
- de la guerre en Ukraine.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE (ART. 3:6 §1 3° CSA)



10.355

COLLABORATEURS



Le 20 juillet 2022, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a désigné M. Mostafa Akel comme représentant du personnel en lieu et place de M. Robert Timmermans.

Les organes de gestion ont été informés de l'évolution des états financiers et de gestion, des principaux ratios de gestion qui y sont liés, de l'évolution de la situation financière de la société et de l'évolution de la clientèle. Au cours de l'année, toujours marquée par le Covid-19, les administrateurs ont été tenus au courant de l'impact financier et opérationnel de la crise sanitaire lors des séances du 19 avril 2022 et du 28 juin 2022 et lors de la présentation et de l'approbation des budgets du 25 octobre 2022. Les analyses ont tenté d'anticiper l'impact de la crise sur les investissements, les finances, la situation opérationnelle et le budget pour 2023. Le 19 avril 2022, le Conseil d'administration a pris acte du rapport annuel 2021 de suivi du contrat de service public préparé par le Comité de suivi. Au cours de l'exercice, les organes de gestion de la société ont approuvé plusieurs conventions et ont abordé, débattu ou pris des décisions dans les matières suivantes :

1. RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION INTERNE ET SERVICES DIVERS

Conformément à l'usage, les conventions collectives de travail signées en Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale sont présentées au Conseil d'administration et approuvées par celui-ci, à savoir :

Le 18 janvier 2022 :

- convention collective de travail relative au crédit-temps/emploi fin de carrière en application de la convention collective de travail n° 156 du Conseil national du travail du 15 juillet 2021 ;
- convention collective de travail relative au crédit-temps/emploi fin de carrière en application de la convention collective de travail n° 157 du Conseil national du travail du 15 juillet 2021.

Le 19 avril 2022 :

- convention collective de travail relative à la programmation sociale 2021 – 2022, qui a été signée le 22 mars 2022 au sein de la Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le 29 novembre 2022 :

- convention collective de travail relative aux métiers lourds conventionnels au sein de l'entreprise, qui a été signée le 26 octobre 2022 au sein de la Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les nominations suivantes ont été approuvées par les organes de gestion :

- le 6 juillet 2022, M. Philippe Thioux comme Senior Vice President Finance & Services.

Le 29 mars 2022, le Conseil d'administration a également désigné Mmes Tamara De Bruecker et Béatrice Paques en tant qu'administratrices de la SA Belgian Mobility Card (BMC).

Toujours dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, le Comité de gestion a approuvé le 22 février 2022 un marché en vue de la conclusion d'un accord-cadre pour la fourniture de masques en tissu destinés à la protection du personnel.

Les points suivants ont été approuvés par les administrateurs lors de la séance du 24 mai 2022 :

- un accord-cadre pour une solution globale d'encaissement des redevances de titre de transport par cartes de débit et/ou de crédit ;
- un accord-cadre pour l'implémentation d'un programme de transformation SAP. La STIB a souhaité s'adjoindre les services d'un partenaire capable de lui proposer une « Application Management Service » pour l'entièreté de son écosystème SAP ;
- un accord-cadre pour la fourniture et la maintenance du parc d'imprimantes multifonction et de plotters ;
- un marché concernant le renouvellement et l'évolution de la solution Exadata, plateforme principale pour la gestion des bases de données à la STIB.

Les marchés suivants ont été approuvés par les organes de gestion lors de la séance du 28 juin 2022 :

- un accord-cadre pour la prévention et la sensibilisation aux risques psychosociaux au travail ;
- un marché pour la confection, la gestion des stocks et la distribution des uniformes pour le personnel d'exploitation ;
- un accord-cadre pour des fournitures et prestations IT.

Le 31 août 2022, les administrateurs ont approuvé un contrat d'assurance groupe (pension-décès) en branche 23 pour le personnel de la STIB.

Le 27 septembre 2022, le Comité de gestion a approuvé un accord-cadre pour l'organisation de formations de lutte contre l'incendie ainsi qu'un accord-cadre pour l'acquisition de simulateurs de conduite de trams compacts.

Lors de la même séance, un accord-cadre par lequel la STIB offre la possibilité à son personnel, ses sous-traitants et ses visiteurs d'acheter des boissons chaudes sur le lieu de travail a été attribué.

Le 29 novembre 2022, les administrateurs ont donné leur accord sur un accord-cadre pour la livraison d'équipements de protection individuelle pour les collaborateurs de la STIB ainsi qu'un accord-cadre pour des missions de surveillance médicale du travail et de gestion des aspects psychosociaux des collaborateurs en tant que Service Externe de Prévention et de Protection au Travail.

2. BÂTIMENTS, DÉPÔTS, STATIONS ET SITES

Au cours de l'année 2022, la STIB a approuvé de nouveaux accords-cadres et en a actualisés d'autres afin d'assurer la bonne maintenance de ses bâtiments, dépôts et sites et de garantir la sécurité et la santé des voyageurs et collaborateurs. La STIB met un point d'honneur à ce que ses infrastructures, tout comme l'ensemble de ses véhicules, soient toujours adaptés aux besoins et demandes croissants de la clientèle.

Le 18 janvier 2022, le Comité de gestion a approuvé un accord-cadre pour la maintenance de systèmes de sprinklage dans les différentes installations de la STIB.

Aux dates suivantes, les organes de gestion ont donné leur accord sur :

Le 22 février :

- un accord-cadre pour des prestations de câblage et de services relatifs à la gestion et la sécurité des données ;
- un marché pour l'adaptation du dépôt métro Brel pour y effectuer la maintenance des métros MX ;
- un marché scindé en 2 lots, d'une part pour la fourniture, le montage, le raccordement et la mise en service de 13 escalators dans la station Albert et d'autre part pour le démontage et l'évacuation de 11 escalators dans cette même station.

Le 29 mars 2022 :

- un accord-cadre pour des services de nettoyage des stations de métro et de prémétro. L'objectif est d'atteindre un résultat optimal et une propreté constante des installations de la STIB ;
- un accord-cadre pour le renouvellement des installations électriques, détection incendie, protection par gaz inerte et HVAC de la station Albert et autres du réseau de métro (prémétro) bruxellois ;
- un accord-cadre pour la fourniture, le montage et le raccordement des équipements destinés aux postes de redressement et de transformation de l'axe Nord-Albert.

Le 19 avril 2022 :

- un marché portant sur des aménagements, la sécurisation, l'assainissement du site de l'ancienne centrale électrique des tramways bruxellois, actuellement occupé par les ateliers de prémontage des rails de la STIB ;
- un accord-cadre pour la maintenance et le renouvellement du parc d'escalators de la STIB, qui compte actuellement 594 appareils en exploitation transportant plus d'une centaine de millions de voyageurs par an.

Le 24 mai 2022 :

- un accord-cadre pour la fourniture, le placement, le raccordement et la mise en service d'installations de contrôle d'accès et anti-intrusion et l'intégration dans la base de données actuelle de nouveaux systèmes.

Le 28 juin 2022 :

- un marché visant la conclusion d'un accord-cadre pour la fourniture, le placement, le raccordement et la mise en service de portes électromécaniques dans divers bâtiments de la STIB ;

- un accord-cadre pour la réalisation de travaux de peinture et de revêtement de sol extérieurs et intérieurs dans les différentes installations de la STIB, immeubles de bureaux, dépôts, ateliers, stations de métro ;
- un accord-cadre pour le renouvellement des installations électriques, d'éclairage, de ventilation, de détection incendie et de signalisation de la station Gare Centrale du réseau de métro de Bruxelles ;
- un marché pour la construction de la seconde phase du nouveau dépôt bus « Marly », situé à Neder-Over-Heembeek, comprenant un bâtiment administratif, un garage, un parking visiteurs couvert et une extension du parking extérieur existant phase I.

Le 27 septembre 2022 :

- un accord-cadre relatif à la maintenance des compresseurs des différents dépôts, sites et ateliers de la STIB ;
- un accord-cadre pour la collecte, l'évacuation et le traitement sélectif des déchets industriels à caractère non dangereux provenant des stations de métro et prémétro ;
- un accord-cadre pour l'acquisition d'équipements d'extension du réseau TETRA, qui couvre, entre autres, les équipements nécessaires dans les tunnels routiers de la Région de Bruxelles-Capitale, les locaux techniques et certaines parties de bâtiments de la STIB et les locaux affectés au centre de gestion de crise ;
- un accord-cadre en lien avec la fourniture d'énergie électrique haute tension d'origine renouvelable nécessaire à l'exploitation du réseau de métro, tramway et bus, y compris les stations, dépôts, ateliers et bâtiments administratifs ;
- un accord-cadre ayant pour objet l'ensemble des prestations de maintenance des équipements électromécaniques de fermeture situés dans les stations de métro, prémétro et divers immeubles de la STIB, notamment grilles simples et doubles, portes coulissantes, sorties de secours, portes rapides, etc.

Le 29 novembre 2022 :

- un marché pour la fourniture, la pose, l'installation et le raccordement d'un système d'alimentation en énergie pour les trains du système de transport métro de Bruxelles dans le dépôt Brel ;
- un accord-cadre relatif à la maintenance et les renouvellements d'organes des ascenseurs ;
- un marché ayant pour objet la construction de la seconde phase du nouveau dépôt bus « Marly », situé à Neder-Over-Heembeek, comprenant un bâtiment administratif, un garage, un parking visiteurs couvert et une extension du parking extérieur existant phase I.

Le 13 décembre 2022, deux marchés relatifs à des missions d'études architecturales et techniques concernant la rénovation complète du site de Belgrade ainsi que le projet de démolition et de reconstruction du site de Haren ont été approuvés.

3. ÉVOLUTION, MAINTIEN DE L'OUTIL ET DU RÉSEAU MÉTRO & TRAMWAY

Au cours de l'année 2022, les divers marchés, commandes et chantiers repris ci-dessous ont été approuvés par les organes de gestion dans le cadre de la bonne maintenance des installations, des véhicules et du réseau.



Dans le cadre de l'exécution de projets de construction et/ou de rénovation des voies de tramway ou de métro, caténares et câbles d'énergie, réseau de signalisation et de bâtiments de surface et souterrains, les administrateurs ont marqué leur accord, le 18 janvier 2022, pour la conclusion d'un accord-cadre ayant pour objet la coordination de sécurité et de santé sur ces chantiers.

Les marchés suivants ont également été approuvés le même jour :

- un marché ayant pour objet des travaux de fondations de poteaux de traction et de construction d'équipements aériens à Jette ;
- un marché concernant la construction et la pose d'environ 700 m de voies simples de tramway et 2 communications au niveau - 1 ainsi que la construction et la pose d'environ 1.050 m de voies simples de métro et de 2 communications au niveau - 2, dans la station Albert à 1190 Forest ;
- un marché portant sur des travaux de démontage et de renouvellement des infrastructures aériennes visant la transformation du prémétro (tram) en métro M3. Ce marché s'inscrit dans le programme pluriannuel pour le renouvellement des infrastructures ferroviaires sur le réseau tram qui arrivent en fin de vie technique.

Lors de la séance du 22 février 2022, les marchés suivants ont été approuvés par les administrateurs :

- un marché pour l'adaptation de la signalisation du tunnel prémétro dans le cadre du programme Nord-Albert visant une exploitation métro sur le tronçon Albert – Gare du Nord ;
- un marché pour des travaux de renouvellement des équipements aériens dans la commune de Schaerbeek. Ces travaux comprennent les fondations pour les poteaux de traction, l'installation de nouveaux poteaux, le démontage d'équipements aériens désaffectés, le retrait de poteaux et la construction d'équipements aériens sur site ;
- un marché concernant le renouvellement et la construction de 1.900 m de voies simples de tramway à Anderlecht ;
- un marché concernant le renouvellement et la construction de 1.940 m de voies simples de tramway dans la commune de Forest.

Lors de la séance du 29 mars 2022, les organes de gestion ont approuvé un accord-cadre destiné à la maintenance des voies de métro et de prémétro ainsi qu'un accord-cadre pour le meulage et le reprofilage des rails sur le réseau des voies de métro, prémétro et tramway.

Le 19 avril 2022, un marché pour la construction et la pose d'environ 700 m de voies simples de tramway et de 4 appareils de voie à Schaerbeek a été approuvé.

Le 24 mai 2022, les organes de gestion ont approuvé un accord-cadre pour la fourniture de pièces d'accouplement destinées aux voitures de métro.

Un marché concernant le renouvellement et la construction de 1.240 m de voies simples de tramway à Etterbeek ainsi que la remise aux normes des arrêts « VUB » et « Etterbeek Gare » a été attribué le même jour.

Lors de la séance du 28 juin 2022, les administrateurs ont approuvé les accords-cadres suivants :

- un accord-cadre pour la réalisation de travaux de génie civil pour la signalisation ferroviaire. Il s'agit de travaux pour la pose et la fourniture d'équipements de signalisation ferroviaire, y compris les travaux annexes ;

- un accord-cadre pour l'installation d'une station de liaison sur le site d'Elia pour pouvoir acheminer la haute tension vers les différentes sous-stations de traction existantes et futures ;
- un accord-cadre pour la fourniture de transformateurs destinés à l'alimentation des auxiliaires 400 V et des groupes « transformateurs-redresseurs » destinés à l'alimentation en courant continu des tableaux BT 700 V DC ;
- un accord-cadre pour des travaux de remplacement des installations en fonte grise impactées par le passage du tunnelier dans le cadre du programme d'extension du réseau de transports en commun de haute performance vers le Nord à Bruxelles.

Le 27 septembre 2022, les administrateurs ont donné leur approbation sur un accord-cadre concernant les études, les prestations, les services, les fournitures et les installations relatifs à la signalisation routière, et plus particulièrement l'apport de marquages routiers et la pose de signalisations verticales dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale et les communes périphériques ainsi que la sécurisation des passages piétons sur sites propres bus / tram et du marquage en général.

Lors de la même séance, un accord-cadre pour la fourniture de pièces destinées au rétrofit des systèmes d'intercirculations présents sur les métros de la STIB de type M6 ainsi qu'un marché pour la fourniture de pièces destinées à l'entretien et la révision des retours de courant des voitures de tramway T3000 (T3) et T4000 (T4) ont été attribués.

Le 25 octobre 2022, un marché concernant la construction de 10.550 m de voies simples de tramway pour la future ligne de tramway 10 à Neder-Over-Heembeek ainsi qu'un accord-cadre pour l'aspiration des dépôts contaminants dans les voies ferrées des zones tramway ont été validés.

Le 15 novembre 2022, les administrateurs ont approuvé un accord-cadre pour la remise à neuf et le remplacement de moteurs ou autres organes électriques sur différentes séries de rames de métro.

Le 13 décembre 2022, deux marchés concernant le renouvellement et la pose à la fois de 900 m et de 545 m de voies simples de tramway à Schaerbeek ont été approuvés ainsi qu'un accord-cadre concernant la fourniture de câbles haute/moyenne et basse tension.

4. SERVICES AUX VOYAGEURS

Le 18 janvier 2022, les administrateurs ont approuvé un accord-cadre en vue de la mise en place d'une plateforme publique MaaS (Mobility as a Service) et d'une application mobile MaaS en Région de Bruxelles-Capitale capable de soutenir le développement d'un écosystème de mobilité permettant aux voyageurs de simplifier et d'optimiser l'utilisation ainsi que la combinaison de différents moyens de transport.

L'objectif de MaaS est d'accompagner et de promouvoir le changement modal vers la mobilité douce tout en offrant à l'utilisateur un accès simple, fluide et de bout en bout.

Une présentation au sujet de la problématique d'accessibilité aux transports publics pour les personnes à mobilité réduite a été donnée le 22 février 2022 aux administrateurs. La STIB a pris des initiatives afin de satisfaire et, dans la mesure du possible, d'anticiper les obligations légales de l'entreprise et devenir le moyen de transport favori des Bruxellois, même dans le cas où ceux-ci ont des difficultés à se déplacer. L'accessibilité aux transports en commun est considérée comme un vecteur essentiel de satisfaction pour l'ensemble des clients de la STIB.

Une convention entre la STIB, De Lijn, l'OTW et la SNCB a été validée lors de la séance du 29 mars 2022. Cette convention vise l'émission, la vente et l'usage de titres de transport interoperables à savoir les titres de transport Brupass et Brupass XL pour les quatre opérateurs desservant la Région de Bruxelles-Capitale et sa zone périurbaine.

À la même date, les organes de gestion ont approuvé des conventions entre la STIB, De Lijn et la SNCB pour l'intégration de titres de transport numériques à la solution MaaS de la STIB.

5. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (art. 3:6 §1 4° CSA)

La STIB est résolument tournée vers l'avenir, et ce depuis le début de sa longue histoire. Le rythme des innovations s'accélère partout et la STIB s'inscrit dans ce mouvement de manière volontariste et enthousiaste. Certes, seule une petite partie des tests et expérimentations mènent à des réalisations concrètes, mais l'apprentissage est toujours porteur de leçons utiles et parfois surprenantes.

La STIB a investi plus de 7 millions d'euros dans le domaine de la recherche et du développement en 2022 (coûts internes et externes), et ce, dans des programmes aussi variés que le Mobility as a Service (MaaS), l'hydrogène et les innov@teliers. En complément à ces projets ambitieux, la STIB suit de près les pistes d'innovation des autres réseaux de transport public grâce à une activité intense de veille technologique et mise considérablement sur le digital et la gestion du changement. La STIB encourage tous ses collaborateurs(trices) à être force de propositions grâce à des initiatives comme le Prix Eurêka ou les MidiSTIB.

MaaS

En 2022, la STIB s'est consacrée au développement de l'application MaaS en collaboration avec Bruxelles Mobilité. Il s'agit d'une application multi- et intermodale. Cette application grand public remplacera le pilote MoveBrussels, qui s'est étendu sur la période 2020-2021. Elle permet aux utilisateurs de rechercher et de combiner plusieurs modes de transport publics et privés. L'application permet également d'acheter et de valider des tickets digitalisés pour différents modes de transport.

La nouvelle application, en phase de test depuis décembre 2022, sera lancée dans la deuxième moitié de l'année 2023.

L'hydrogène

La STIB a exploité le bus à hydrogène (n° 8931), livré en été 2021, pendant toute l'année 2022. Le bus a parcouru une distance d'environ 20.000 km avec des passagers à son bord. Après un an, les conclusions suivantes ont été tirées :

- le bus fonctionne bien et est très apprécié par les chauffeurs formés. Il a essentiellement été exploité sur des lignes complexes au départ du dépôt Marly à Neder-Over-Heembeek ;
- sa consommation en hydrogène est plus faible que prévu, même par forte chaleur. En effet, c'est à ce moment-là que la climatisation est la plus sollicitée. Globalement, le bus consomme 8 kg d'hydrogène par 100 km, ce qui lui confère une autonomie de 450 km. Il est donc aussi facile à mettre en service qu'un bus diesel et le conducteur ne doit jamais se soucier de l'état de charge de la batterie.

Toutefois, quelques difficultés ont été rencontrées, notamment au niveau de la disponibilité de la station de ravitaillement de Zaventem (Air Liquide).

En plus du projet de ce bus, la STIB a également signé un protocole d'accord avec Sibelga en vue de développer à l'horizon 2027 sur le site des Gazomètres à Anderlecht une station de ravitaillement destinée à alimenter un parc de bus articulés à hydrogène qui seront remis au dépôt Petite Île. En lien avec cet accord, une étude de faisabilité de ce projet a été commandée avec Sibelga sous forme d'un marché public conjoint auprès du bureau d'études SWECO. Cette étude permet le dimensionnement des infrastructures nécessaires et fournit une première estimation de leur coût.

innov@telier

En 2021, la STIB a lancé son atelier d'innovation, appelé « innov@telier », qui a pour mission d'accompagner les collaborateurs qui souhaitent innover à travers une méthodologie de conception centrée sur le client. Cette méthodologie reconnue, nommée « design sprint », permet à une petite équipe pluridisciplinaire de poser la problématique, d'explorer et d'imaginer des solutions, d'en choisir une, de la prototyper et de la tester, le tout en seulement une semaine. L'innov@telier a accompagné 18 équipes depuis son lancement, dont 9 en 2022, sur des sujets tels que :

- l'amélioration de la gestion des perturbations sur le réseau de la STIB :
 - lors de gros chantiers, en améliorant les procédures, la coordination et la visibilité sur le terrain, au service des clients ;
 - en concevant un outil digital mobile adapté aux interventions et à la coordination des équipes sur le terrain ;
 - en permettant une meilleure appropriation des déviations par les chauffeurs de bus, grâce à un outil cartographique digital adapté.
- la conception de terminus de bus électriques intégrés à l'environnement urbain et mutualisant les fonctionnalités (éclairage public, etc.), en collaboration avec Urban et Sibelga ;
- le rafraîchissement plus régulier des stations de métro, sans augmenter pour autant l'enveloppe budgétaire ;
- la question de savoir comment aider les agents sur le terrain à retrouver plus de sens et de fierté dans leur métier, pour mieux servir nos clients ;
- la (ré)invention d'un package de solutions de mobilité durables, pour permettre au personnel d'exploitation de se rendre au travail durant les horaires auxquels le transport public n'est pas disponible ;
- la réflexion en partenariat avec Bruxelles Environnement et Sibelga sur la manière de permettre aux citoyens de la Région de Bruxelles-Capitale de mettre en valeur leur production d'électricité (panneaux photovoltaïques) auprès de la STIB, par l'intermédiaire par exemple une communauté d'énergie locale.

Certains résultats ont déjà été mis en oeuvre en 2021 et 2022, d'autres le seront dans le courant de l'année 2023. L'innov@telier poursuivra ses activités en 2023 avec toujours le client comme ligne de mire.

Contexte économique (art. 3:6 §1 6° CSA)

Les résultats de l'année 2022 sont toujours influencés par l'impact du Covid-19, et ce, malgré une amélioration progressive de notre activité. L'impact financier de la pandémie 2022 représente une dégradation de 62,9 MEUR (105,6 MEUR en 2021).

En effet, la diminution des recettes de trafic par rapport à une situation normale sans Covid-19 s'élève à 51,7 MEUR (86,9 MEUR en 2021). À cela s'ajoute également une diminution de 2,2 MEUR des autres recettes (publicitaires, locations...).



Au niveau des coûts, on note une augmentation de 9,2 MEUR liée principalement aux prestations complémentaires de nettoyage, aux moyens de protection et aux produits de désinfection.

Outre le Covid, la guerre en Ukraine a également fortement contribué à la dégradation du contexte économique. L'impact sur la masse salariale a été conséquent à la suite des nombreuses indexations observées en 2022 (février, avril, juin, septembre, décembre). L'impact sur les prix de l'énergie est, quant à lui, resté limité grâce à la conclusion de contrats anticipés pour l'exercice 2022.

Dans ce contexte extrêmement compliqué, la STIB parvient malgré tout à limiter sa perte à 13 MEUR ; ce qui porte sa perte reportée à 83 MEUR (70 MEUR en 2021).

Au regard de la pandémie, nous pouvons supposer que l'année 2023 marquera un retour progressif à une situation normale avec un impact limité sur le résultat de la STIB. Néanmoins, les tensions liées à la guerre en Ukraine et les conséquences inflationnistes qui en découlent devraient encore fortement pénaliser notre résultat à moyen terme.

Situation des pertes reportées

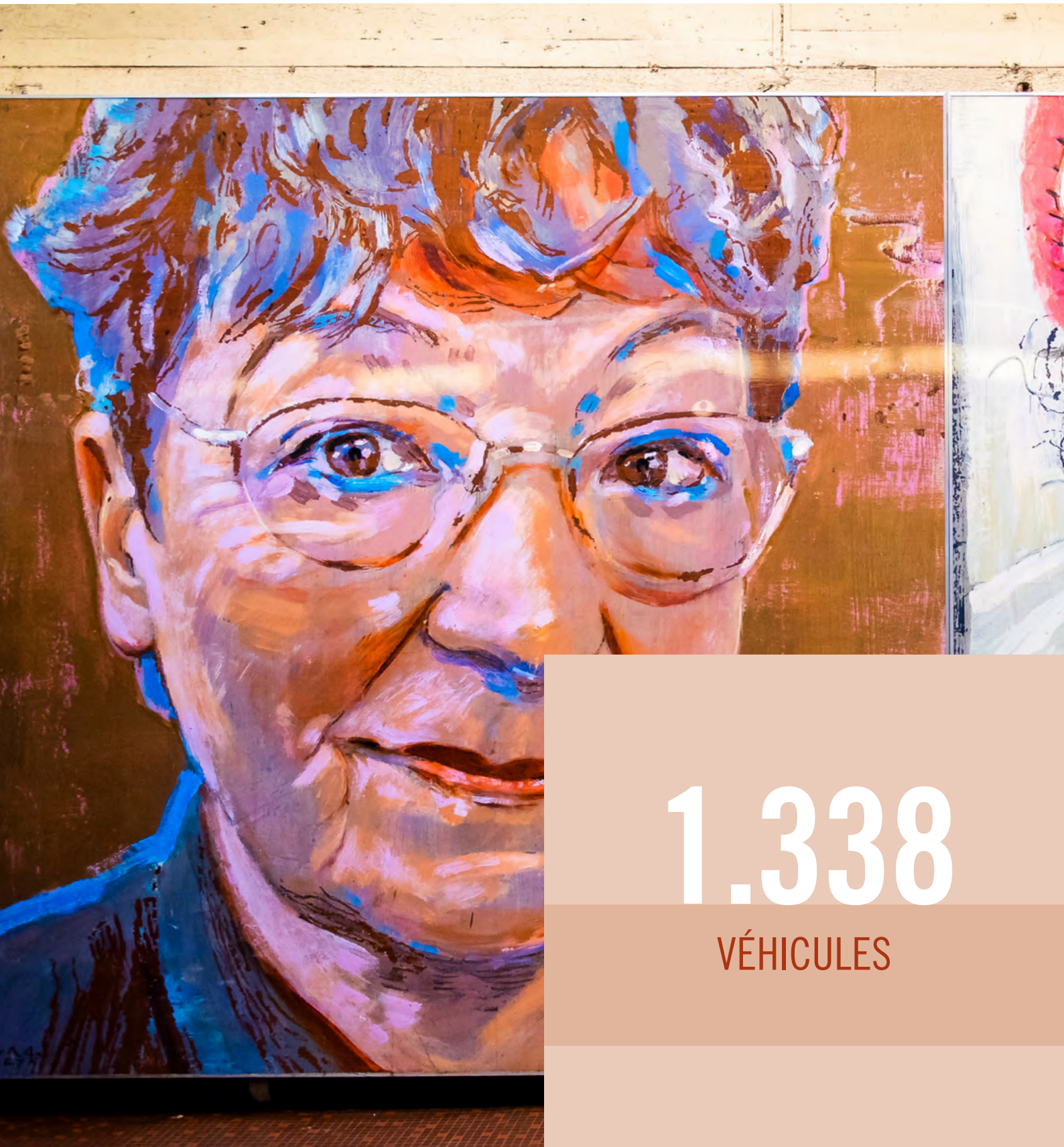
Le bilan fait apparaître une perte reportée et par conséquent, conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration justifie l'application des règles comptables de continuité par le caractère conjoncturel des pertes (occasionnées par la pandémie) et par le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale envers la STIB.

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice (art. 3:6 §1 2° CSA)

Le marché de l'énergie a connu une volatilité importante depuis plus d'une année, à la suite principalement de la pandémie du Covid, de l'évolution de l'offre à l'échelle européenne et de la situation en Ukraine.

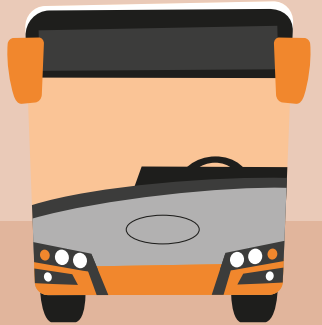
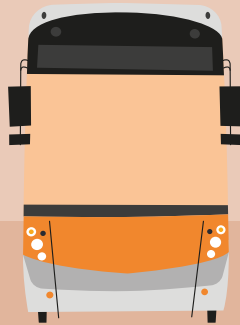
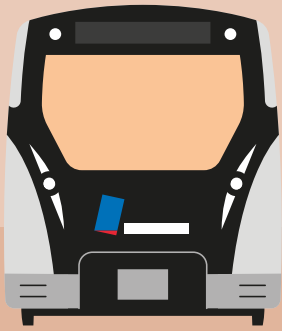
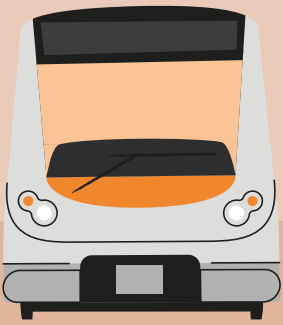
Outre la pression sur le marché énergétique, il n'y a pas eu d'autres événements importants ayant un impact sur les comptes de la société.

PERSPECTIVES 2023



1.338

VÉHICULES



1. RÉSEAU ET NOUVEAUX VÉHICULES

L'électrification de la flotte de bus se poursuit. Cette année, la STIB commandera 94 nouveaux bus électriques, dont 70 sont articulés et 24 sont standard. La livraison de ceux-ci est prévue fin 2024 – début 2025. En parallèle, la STIB adaptera ses dépôts pour accueillir ces bus électriques et équipera les terminus de bornes de rechargement rapide.

En 2023, les trams « nouvelle génération » (TNG) embarqueront leurs premiers voyageurs. La STIB prévoit la mise en service de 5 TNG d'ici l'été 2023. Les premiers exemplaires du TNG sont en test depuis plusieurs mois, en dépôt et par la suite sur le réseau. Au total, la STIB a commandé 90 de ces véhicules, dont 79 mesurent 32 mètres et 11 mesurent 43 mètres. Plus confortables, plus spacieux et plus accessibles, ils permettront de desservir de nouvelles lignes et de remplacer une partie de la flotte de trams. Les travaux des impétrants de la nouvelle ligne de tram 10 ont démarré en 2022 et les travaux de voie commenceront début 2023. Longue de 5,5 kilomètres, cette nouvelle ligne de tram offrira une desserte de grande capacité, à la fois rapide et confortable, vers des quartiers en plein développement, en reliant de nombreux pôles d'intérêt, des zones densément peuplées, des infrastructures publiques, des écoles, des entreprises, etc. Elle offrira alors une liaison rapide et directe entre Neder-Over-Heembeek et le centre-ville, et ce, dès l'automne 2024. Avec AccessiTram, les voyageurs à mobilité réduite disposeront d'une information claire au sujet du niveau d'accessibilité des arrêts de tram de la STIB : l'accessibilité en autonomie, avec aide ou la non-accessibilité. Cette information est primordiale afin de permettre à quiconque éprouvant des difficultés à se déplacer de planifier en toute sérénité ses voyages. La ligne 7 sera la première à disposer de ce nouveau système d'information et sera rapidement suivie des lignes 3 et 4.

En parallèle, la STIB poursuit la mise en accessibilité de ses arrêts de surface avec le placement de bords fusibles pour combler l'espace entre les véhicules et le quai. De plus, là où cela s'avère nécessaire, des réaménagements d'arrêts plus conséquents sont réalisés. Du côté du métro et du prémétro, Bruxelles Mobilité continue d'équiper les stations d'ascenseurs. En 2023, les stations Madou (au printemps) et Jacques Brel (fin d'année) seront à leur tour aménagées. Cinquante-cinq stations sur 69 seront donc équipées d'ascenseurs. Certaines stations telles que Parc et Gare Centrale connaissent des travaux plus importants, qui se poursuivront au cours de l'année, notamment afin d'en améliorer l'accès.


Dix-huit nouvelles rames de métro « M7 » sont actuellement en service. En 2023, 4 rames M7 supplémentaires rejoindront le réseau, ce qui clôturera la première série de 22 rames sur les 43 commandées. Elles circuleront sur les lignes 1 et 5. Cela permettra de libérer des rames de type M6 au bénéfice des voyageurs des lignes 2 et 6. Le constructeur CAF entamera en 2023 la construction de la deuxième série de 21 rames M7.

La STIB prévoit également de nouveaux renforts de fréquence sur plusieurs lignes de bus et de tram, en soirée, en heures creuses ainsi que tôt le matin. Les lignes de tram 7 et 25 sont notamment concernées, tout comme les lignes de bus qui circulent vers le centre-ville.

2. INFRASTRUCTURES

Les travaux de la future ligne de métro 3 se poursuivent en 2023. La transformation de la station de prémétro Albert en station multimodale métro-tram avance, tout comme la construction de la future station de métro Toots Thielemans et les travaux de l'arrière-gare à la Gare du Nord.

La nouvelle signalisation métro (CBTC) continuera par ailleurs d'être installée au dépôt Erasme et sur les lignes 1-5. Les anciennes rames de métro seront progressivement équipées de la nouvelle signalisation. Pour le tronçon Nord-Bordet, 2023 sera l'année de l'introduction de la demande de permis. La STIB travaillera également à



la conception et au développement des façades de quai qui seront installées dans quelques années en premier lieu sur la ligne 5 entre Erasme et Ceria.

Le dépôt et les ateliers Delta continuent leur transformation notamment pour accueillir les rames M7. Trois dépôts historiques, dont Belgrade, Birmingham et Cureghem, sont à l'étude en vue d'une réaffectation ultérieure.

Les travaux de construction de l'extension du dépôt Marly à Neder-Over-Heembeek, en vue d'accueillir une partie de la flotte croissante de bus électriques, débiteront en 2023.

3. ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ ET INNOVATIONS

La nouvelle application MaaS (Mobility as a Service), en test depuis fin 2022, sera mise à la disposition du grand public en 2023. Elle donnera accès aux solutions de mobilité les plus pertinentes, en un temps et un lieu donné, et en fonction des besoins et des préférences du client. L'application tient compte de toute l'offre existante en matière de transports partagés. Le voyageur ne reçoit donc pas uniquement une solution de la STIB, mais aussi des suggestions telles qu'un vélo partagé, une voiture partagée, un scooter, un taxi, etc. Par ailleurs, la STIB étudie le potentiel de l'hydrogène comme complément à la technologie électrique avec batteries. Concrètement, un premier bus roulant à l'hydrogène est testé en service « voyageurs » depuis le début de 2022. Courant 2023, une station mobile sera mise en service pour le restant de la durée du test jusqu'au printemps 2024. Cette station permettra de ravitailler plus facilement le bus en test et de familiariser également le personnel avec cette technologie. De plus, un protocole d'accord a été signé avec Sibelga en 2022 en vue de développer un projet commun sur un site proche du dépôt Petite Île.

4. COLLABORATEURS

La STIB cherche pour 2023 plus de 600 nouveaux collaborateurs afin de développer l'offre de transport public dans la capitale et compenser les départs à la retraite. La majorité de ces 600 postes concerne le personnel de conduite, avec plus de 200 chauffeurs et conducteurs(trices) de bus, 130 pour le tram et une cinquantaine pour le métro ainsi que du personnel de sécurité. Le programme de Leadership sera poursuivi, comme levier d'évolution des pratiques managériales, de motivation et de bien-être pour l'ensemble du personnel. La STIB poursuit également sa campagne contre le sexisme en entreprise afin d'ancrer les concepts et les comportements dans l'organisation. L'année 2023 devrait également voir l'aboutissement de l'importante démarche concernant la neutralité sur les lieux de travail.

5. EXPÉRIENCE CLIENT

L'application mobile de la STIB et son site internet évolueront à un rythme rapide afin d'anticiper les attentes des clients et d'y répondre. Le ticket digital, dont le développement aura pris plus de temps que prévu, verra le jour en 2023 et permettra aux voyageurs d'utiliser leur smartphone pour acheter et valider directement des titres de transport, tant dans l'application STIB que dans l'application MaaS. Dans les bus et trams en surface, le voyageur validera lui-même directement dans son application son titre à la prestation. Dans le métro et prémétro, le voyageur validera également lui-même son titre dans son application, ce qui générera un code QR. Le voyageur pourra le scanner devant un lecteur spécifique installé sur les portillons. Ce système concernera dans un premier temps les titres Brupass et Brupass XL à la prestation émis par les quatre opérateurs de transport public : STIB, TEC, De Lijn et SNCB.

Un titre de transport innovant, le ticket 75 voyages, sera testé auprès des voyageurs dès le 1^{er} février. Valable pendant 90 jours à partir de la première validation et uniquement sur le réseau de la STIB, ce ticket offre plus de flexibilité aux personnes qui pratiquent le télétravail, qui travaillent à temps partiel, etc., et effectuent 2 à 3 allers-retours par semaine sur le réseau de transport public bruxellois. Enfin, à partir de juillet 2023, les 65+ bruxellois bénéficieront d'un abonnement annuel à 12 EUR comme c'est déjà le cas pour les étudiants et les jeunes bruxellois.

Décharge

Nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat, ainsi qu'aux commissaires pour leur mission effectuée durant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 18 avril 2023.

L'Administrateur-directeur général,

Brieuc de MEEÛS

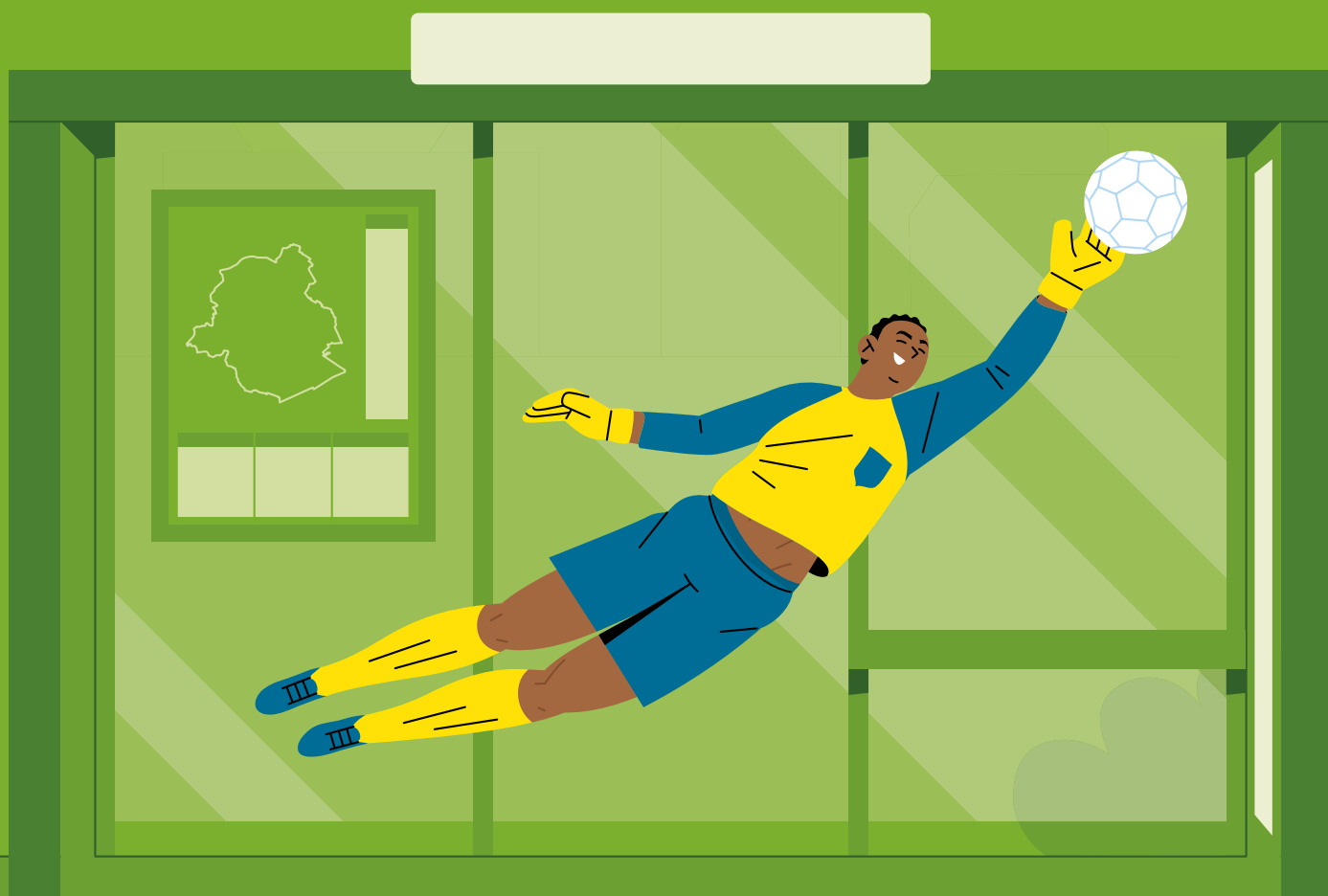
Le Président du conseil
d'administration,

Merlijn ERBUER



**UN MATCH À L'UNION ST-G ?
VOTRE TICKET OFFERT,
C'EST L'EVENT PASS
À RETIRER UNIQUEMENT SUR UN AUTOMATE GO**

Campagne publicitaire lancée en avril 2022





COMPTES ANNUELS

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles



COMPTE DE FONCTIONNEMENT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT		2022	2021
I.	RECETTES	761.321.258,62	686.818.515,69
A	Trafic		
	• recettes directes	190.684.907,43	154.377.012,32
	• dotation pour tarifs préférentiels	74.555.000,00	63.952.000,00
B	Recettes de publicité		
	• recettes directes	3.816.277,98	3.077.056,10
	• recettes d'échanges publicitaires	2.984.913,06	2.883.122,00
C	Recettes de location	6.208.274,18	5.586.026,37
D	Autres recettes d'exploitation	26.819.713,98	21.071.959,13
	Recettes non récurrentes	3.589.286,01	2.541.958,04
E	Recettes de placements financiers	1.681.154,27	1.320.234,72
F	Dotations globales affectées au fonctionnement	447.046.000,00	428.292.000,00
	Dotation diversité	0,00	261.000,00
	Dotation de Bonus-Malus	3.455.731,71	3.456.147,01
	Dotation pic de Pollution	480.000,00	0,00
II.	DÉPENSES	779.058.958,95	765.215.573,11
A	Charges du personnel	621.453.805,32	576.916.345,97
B	Énergies		
	• combustibles	10.177.877,77	8.741.834,16
	• énergie électrique	20.013.376,67	19.063.915,17
C	Matières consommées	29.818.353,57	26.439.628,77
D	Fournitures extérieures		
	• biens et services (hors leasing)	109.179.634,74	117.977.525,69
	• leasing (informatique et automobiles)	1.412.269,48	1.514.681,77
E	Charges fiscales	4.676.837,43	1.764.865,85
F	Provisions légales prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	-40.221.626,00	-14.456.815,86
	Provisions fiscales	215.505,91	846.413,99
	Provisions pour heures à récupérer	3.292.116,33	3.087.600,26
	Provisions pour risques et charges	-18.968.326,69	3.886.504,28
G	Fonds d'assurance	9.959.180,06	10.240.001,99
H	Amortissements des petits biens d'investissements et réductions de valeur sur actifs non immobilisés	7.368.834,66	5.029.713,28
I	Frais financiers courants	1.141.889,66	637.297,08
J	Charges non récurrentes	19.539.230,04	3.526.060,71
RÉSULTATS (I - II)		-17.737.700,33	-78.397.057,42
COMPTE DE PRESTATIONS SPÉCIFIQUES			
A	RECETTES	94.123.382,84	55.646.000,00
	Offre & sécurité	84.676.000,00	55.646.000,00
	Détachés	9.447.382,84	
B	DÉPENSES	90.163.306,07	57.974.343,79
	Offre & sécurité	79.453.213,26	57.974.343,79
	Détachés	10.710.092,81	
RÉSULTATS (A - B)		3.960.076,77	-2.328.343,79

COMPTE D'INVESTISSEMENT

COMPTE D'INVESTISSEMENT		2022	2021
I.	RECETTES	285.228.513,26	411.031.982,15
A	Dotation couvrant les charges d'intérêts	106.736,67	200.456,67
B	Utilisation du subside en capital au prorata des amortissements industriels effectués	250.445.159,00	271.252.666,37
C	Amortissement des subsides en capital spécifiques reçus des pouvoirs publics (crédits d'engagements)	33.979.978,49	30.851.182,44
D	Répartition du produit Seb Lease, prorata temporis	653.979,48	653.979,48
E	Solde de la répartition de la dotation globalisée affectée au fonds d'investissement après décision de l'assemblée générale	0,00	0,00
F	Plus-value sur immobilisations financières	42.659,62	39.920,06
G	Intérêts dépôt gagé	0,00	0,00
H	Subside non alloué exercices précédents	0,00	108.033.777,13
II.	DÉPENSES	284.531.874,16	302.304.305,48
A	Charges d'intérêts	412.626,85	332.926,95
	• Intérêts totaux	106.736,67	200.456,67
	• Frais afférents aux dettes d'investissement	305.890,18	132.470,28
B	Charges du capital	284.119.247,31	301.971.378,53
	• Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles financées par la société et moins-values	248.928.913,75	269.967.446,51
	• Charges sur emphytéose	1.066.793,43	1.009.187,94
	• Amortissement des immobilisations corporelles financées par des subsides spécifiques des pouvoirs publics (crédits d'engagement)	33.979.978,49	30.851.182,44
	• Réductions de valeurs sur immobilisations et créances irrécouvrables	143.561,64	143.561,64
	• Réductions de valeurs sur immobilisations financières	0,00	0,00
	• Moins value sur réalisations d'actifs financiers	0,00	0,00
RÉSULTATS (I - II)		696.639,10	108.727.676,67



ACTIFS IMMOBILISÉS		2022	2021
I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26.709.521,67	25.290.421,04
III.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.422.888.738,64	2.378.354.449,05
A	Terrains et constructions	1.206.857.092,54	1.123.731.379,76
B	Installations, machines et outillages	148.293.770,30	152.992.286,92
C	Mobilier et matériel roulant	784.792.055,08	747.268.945,76
D	Location-financement et droits similaires	105.723.300,74	125.104.162,03
E	Autres immobilisations corporelles	11.668.457,92	12.071.337,43
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	165.554.062,06	217.186.337,15
IV.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90.371.615,15	90.328.550,53
A	Entreprises liées	73.416.500,00	73.416.500,00
B	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.254.689,55	1.254.689,55
C	Autres immobilisations financières		
1.	Actions et parts	129.600,00	86.940,38
2.	Créances et cautionnements en numéraire	15.570.825,60	15.570.420,60
ACTIFS CIRCULANTS			
V.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	811.025,48	845.490,55
B	Autres créances	811.025,48	845.490,55
VI.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	40.386.583,79	42.853.405,84
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	39.859.307,08	41.631.996,97
2.	En-cours de fabrication	527.276,71	1.221.408,87
B	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	542.908.529,04	532.959.755,78
A	Créances commerciales	19.532.864,95	94.497.192,20
B	Autres créances	523.375.664,09	438.462.563,58
VIII.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00	0,00
B	Autres placements	0,00	0,00
IX.	VALEURS DISPONIBLES	13.213.434,98	10.626.301,18
X.	COMPTES DE RÉGULARISATION	23.695.915,98	22.700.509,69
TOTAL DE L'ACTIF		3.160.985.364,73	3.103.958.883,66

CAPITAUX PROPRES		2022	2021
I. CAPITAL		37.000.000,00	37.000.000,00
A	Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV. RÉSERVES		92.783.417,31	92.783.417,31
A	Réserve légale	3.700.000,00	3.700.000,00
D	Réserves disponibles		
	• Fonds d'investissement	89.083.417,31	89.083.417,31
V. BÉNÉFICE/PERTE REPORTÉ(E) DE L'EXERCICE EN COURS		-83.084.688,86	-70.003.704,40
VI. SUBSIDES EN CAPITAL		2.581.629.825,66	2.403.644.870,09

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		134.305.175,65	189.035.916,91
A	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	58.437.798,04	98.445.309,84
B	Charges fiscales	1.276.634,44	1.061.128,53
C	Risques et charges	9.380.000,00	9.380.000,00
D	Autres risques et charges		
	• Provision pour sinistres à régler aux tiers	17.284.313,17	16.332.723,98
	• Provision heures à récupérer	23.815.446,27	20.523.329,94
	• Provision pour litiges en cours	14.290.423,32	36.135.423,32
	• Provision pour litige social	4.205.068,61	2.039.509,50
	• Provision environnementale	5.615.491,80	5.118.491,80

DETTES

VIII. DETTES À PLUS D'UN AN		51.049.347,68	54.542.532,68
A	Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés	51.000.000,00	52.500.000,00
	4. Établissements de crédit	0,00	2.000.000,00
C	Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D	Autres dettes	49.347,68	42.532,68
IX. DETTES À UN AN AU PLUS		306.089.638,10	357.880.427,69
A	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.500.000,00	3.500.000,00
B	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C	Dettes commerciales - Fournisseurs	141.260.315,32	220.490.562,45
D	Acomptes reçus	1.406,81	85,26
E	Dettes fiscales, salariales et sociales	160.883.426,93	133.478.259,24
F	Autres dettes	444.489,04	411.520,74
X. COMPTES DE RÉGULARISATION		41.212.649,19	39.075.423,38

TOTAL DU PASSIF	3.160.985.364,73	3.103.958.883,66
------------------------	-------------------------	-------------------------

Arrêté par le conseil d'administration en séance du 18 avril 2023

L'Administrateur-directeur général,
Briec de MEEÛSLe Président du conseil d'administration,
Merlijn ERBUER

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
	Frais de restructuration	0,00
	Amortissement	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26.709.521,67
	Frais de développement	51.776.920,90
	Amortissements	-31.938.371,79
	Concessions, brevets, licences, etc.	21.007.125,62
	Amortissements	-14.136.153,06
III.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.422.888.738,64
A	Terrains et constructions	1.206.857.092,54
	• Terrains	64.734.316,10
	• Constructions	592.873.423,36
	- Bâtiments	892.684.076,98
	- Amortissement	-299.810.653,62
	• Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	549.249.353,08
	- Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	1.020.654.270,12
	- Amortissement	-471.404.917,04
B	Installations, machines et outillage	148.293.770,30
	- Installations, machines et outillage	284.912.644,47
	- Amortissement	-136.618.874,17
C	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	784.792.055,08
	• Mobilier et matériel de bureau	4.697.479,94
	- Mobilier et matériel de bureau	10.456.856,55
	- Amortissement	-5.759.376,61
	• Matériel roulant d'exploitation	759.777.579,66
	- Rames de métro	635.124.380,54
	- Amortissement	-351.828.005,59
	- Tramway	589.408.450,69
	- Amortissement	-300.427.259,06
	- Autobus	338.890.916,15
	- Amortissement	-151.390.903,07
	• Autre matériel roulant	20.316.995,48
	- Autre matériel roulant	51.633.911,46
	- Amortissement	-31.316.915,98
D	Location-financement et droits similaires	105.723.300,74
	• Machines/Outillage	0,00
	- Machines/Outillage	0,00
	- Amortissement	0,00
	• Rames de métro	0,00
	- Rames de métro	0,00
	- Amortissement	0,00
	• Tramways	105.723.300,74
	- Tramways	162.894.709,34
	- Amortissement	-57.171.408,60
E	Autres immobilisations corporelles:	11.668.457,92
	• Bâtiments pris en location	0,00
	- Bâtiments pris en location	0,00
	- Amortissement	0,00
	• Commerces stations	974.596,97
	- Commerces stations	1.474.580,12
	- Amortissement	-499.983,15
	• Terrains et bâtiments donnés en location	835.953,47
	- Terrains donnés en location	457.666,42
	- Bâtiments donnés en location	613.775,83
	- Amortissement	-235.488,78
	• Matériel roulant	0,00
	- Matériel roulant	465.643,19
	- Amortissement	-465.643,19

ACTIFS IMMOBILISÉS (SUITE)

• Terrains cédés en emphytéose	9.857.907,48
- Terrains cédés en emphytéose	10.659.460,00
- Réduction de valeur	-801.552,52
• Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
- Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
- Amortissement	0,00
F Immobilisations en cours et acomptes versés	165.554.062,06
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90.371.615,15
A Entreprises liées	73.416.500,00
a) MEDIA TRANSPORT BRUSSELS - Acquisition	0,00
b) CITEO SADP - Acquisition	73.416.500,00
B Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.254.689,55
a) TRANSURB CONSULT - Acquisition	495.787,05
TRANSURB CONSULT - Réduction de valeur	0,00
b) OPTIMOBIL - Acquisition	49.500,00
c) TRANSAMO - Acquisition	0,00
d) BELGIAN MOBILITY CARD - Acquisition	709.402,50
C Autres immobilisations financières	129.600,00
TRANSAMO - Acquisition	129.600,00
TRANSAMO - Réduction de valeur	0,00
CREDIT OUVRIER - Acquisition	23.761,24
CREDIT OUVRIER - Réduction de valeur	-23.761,24
D Créances et cautionnements en numéraire	15.570.825,60

ACTIFS CIRCULANTS

V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	811.025,48
B Autres créances	811.025,48
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	40.386.583,79
A Stocks	40.386.583,79
1. Approvisionnements	39.859.307,08
2. Fabrications et travaux en cours	527.276,71
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	542.908.529,04
A Créances commerciales	19.532.864,95
• Clients	17.342.996,25
• Fournisseurs (débiteurs)	195.369,50
• Factures à établir	1.083.208,72
• Note de crédit à recevoir	547.510,08
• Acomptes versés	347.964,58
• Créances douteuses	15.815,82
B Autres créances	523.375.664,09
• Personnel	245.695,39
• T.V.A. à récupérer	12.737.306,66
• Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
• Rémunérations du personnel détaché	9.609.648,52
• Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	495.651.972,84
• Divers	5.131.040,68
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00
IX. VALEURS DISPONIBLES	13.213.434,98
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	23.695.915,98

TOTAL DE L'ACTIF	3.160.985.364,73
-------------------------------	-------------------------

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	92.783.417,31
A Réserve légale	3.700.000,00
D Réserves disponibles	89.083.417,31
• Fonds d'investissement	89.083.417,31
V. BÉNÉFICE/PERTE REPORTÉ(E) DE L'EXERCICE EN COURS	-83.084.688,86
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	2.581.629.825,66

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	134.305.175,65
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	58.437.798,04
B Provision pour charges fiscales	1.276.634,44
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	9.380.000,00
D Autres risques et charges	65.210.743,17
• Provision pour sinistres à régler aux tiers	17.284.313,17
• Provision pour litiges en cours	14.290.423,32
• Provision pour heures à récupérer	23.815.446,27
• Provision pour litige social	4.205.068,61
• Provision environnementale	5.615.491,80

DETTES

VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	51.049.347,68
A Dettes financières	51.000.000,00
3. Dettes de location-financement et assimilés	51.000.000,00
4. Établissements de crédit:	
Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	0,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	49.347,68
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	306.089.638,10
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année:	3.500.000,00
• Dettes de location-financement mobilier	1.500.000,00
• Remboursements dont l'échéance se situe en 2023 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	2.000.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	141.260.315,32
D Acomptes reçus	1.406,81
E Dettes fiscales, salariales et sociales	160.883.426,93
F Autres dettes	444.489,04
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	41.212.649,19

TOTAL DU PASSIF	3.160.985.364,73
------------------------	-------------------------

SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2021	Remboursement au cours de l'année 2022	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2022	Remboursement au cours de l'année 2023	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2023	Montant à rembourser à partir du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2027	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	4.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	0,00	0,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	816.054.912,57	4.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	0,00	0,00	0,00

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2022	2021
II. COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	1.263.106.068,50	1.234.574.389,21
A Approvisionnements et marchandises	62.934.484,60	54.340.691,42
1. Achats et sous-traitances générales	63.780.627,13	56.409.023,44
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-846.142,53	-2.068.332,02
B Services et biens divers	198.051.904,01	195.699.741,00
C Rémunérations, charges sociales et pensions	743.827.512,14	680.131.669,37
D Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	279.934.342,57	297.558.870,55
E Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	3.546.310,22	549.716,24
F Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	-54.730.741,26	-4.908.861,01
G Autres charges d'exploitation	9.859.464,54	7.532.939,29
H Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I Charges d'exploitation non récurrentes	19.682.791,68	3.669.622,35

RÉSULTATS FINANCIERS

V. CHARGES FINANCIÈRES	5.376.191,50	4.219.516,06
A Charges des dettes récurrentes	431.262,07	351.562,17
B Réductions de valeur sur actifs circulants récurrentes autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	21.377,22	48.935,45
C Autres charges financières récurrentes	4.923.552,21	3.819.018,44
D Charges financières non récurrentes	0,00	0,00

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X. IMPÔTS	411.869,39	443.706,34
------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	1.268.894.129,39	1.239.237.611,61
--------------------------	-------------------------	-------------------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

XI. BÉNÉFICE/PERTE	-13.080.984,46	28.002.275,46
---------------------------	-----------------------	----------------------



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2022	2021
I. VENTES ET PRESTATION	961.342.360,40	853.454.476,20
A Chiffre d'affaires : recettes du trafic	265.239.907,43	218.329.012,32
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-694.132,16	-816.416,79
C Production immobilisée	88.517.106,41	84.089.066,13
D 1. Autres produits d'exploitation	157.701.792,71	121.094.056,50
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	447.046.000,00	428.292.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	3.531.686,01	2.466.758,04

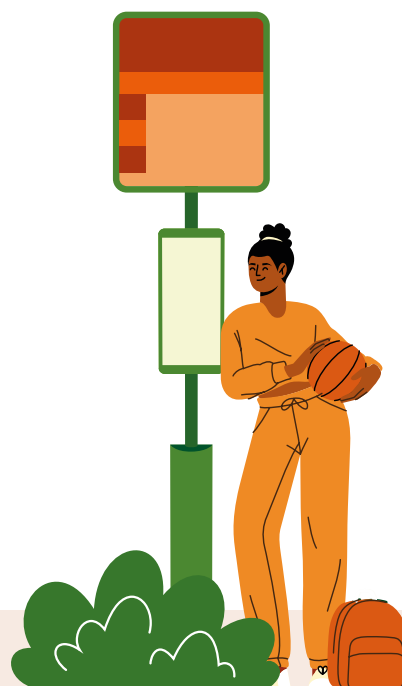
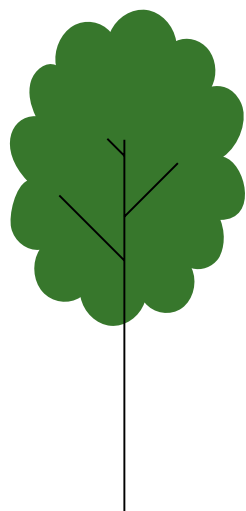
RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS	294.470.784,53	413.785.410,87
A Produits des immobilisations financières récurrentes	0,00	0,00
B Produits des actifs circulants récurrents	1.591.371,69	810.801,57
C Autres produits financiers récurrents dont les subsides en intérêts et capital octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale	292.836.753,22	412.934.689,24
D Autres produits financiers non récurrents	42.659,62	39.920,06

TOTAL DES PRODUITS	1.255.813.144,93	1.267.239.887,07
---------------------------	-------------------------	-------------------------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

A Résultat à affecter		
1. Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	-13.080.984,46	28.002.275,46
C Affectation aux capitaux propres		
1. Fonds d'investissement		
D Bénéfice (perte) à reporter	-13.080.984,46	28.002.275,46
F Bénéfice à distribuer		
3. Autres allocataires		



I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	92.544.829,89	34.537.992,21	1.870.690.934,86	373.796.106,12
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Cessions et désaffectations	-75.392.910,21	-26.088.913,57	-105.440.453,61	-114.400.272,65
- Transferts d'une rubrique à une autre	34.625.001,22	12.558.046,98	212.822.181,95	25.516.811,00
• Au terme de l'exercice	51.776.920,90	21.007.125,62	1.978.072.663,20	284.912.644,47
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-74.995.951,27	-26.796.449,79	-746.959.555,10	-220.803.819,20
• Mutations de l'exercice				
- Actés	-32.335.286,21	-13.428.531,52	-124.474.778,84	-30.211.903,18
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	75.392.865,69	26.088.828,25	100.218.763,28	114.395.632,15
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	-1.216,06
• Au terme de l'exercice	-31.938.371,79	-14.136.153,06	-771.215.570,66	-136.618.874,17
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	19.838.549,11	6.870.972,56	1.206.857.092,54	148.293.770,30

	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.581.008.211,40	162.894.709,34	14.007.009,17	217.186.337,15
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	1.676.523,37	0,00	0,00	329.937.452,53
- Cessions et désaffectations	-53.193.373,80	0,00	-360.415,66	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	96.023.154,42	0,00	24.532,05	-381.569.727,62
• Au terme de l'exercice	1.625.514.515,39	162.894.709,34	13.671.125,56	165.554.062,06
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-833.739.265,64	-37.790.547,31	-1.935.671,74	0,00
• Mutations de l'exercice:				
- Actés	-59.972.432,87	-19.380.861,29	-274.110,30	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	52.990.454,26	0,00	207.114,40	0,00
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	1.216,06	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	-840.722.460,31	-57.171.408,60	-2.002.667,64	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	784.792.055,08	105.723.300,74	11.668.457,92	165.554.062,06

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

1. Participations, actions et parts (rubrique 280/2/4)	74.800.789,55
• Montant au terme de l'exercice précédent	74.758.129,93
• Mutation de l'exercice:	
- Acquisitions	0,00
- Cessions	0,00
- Réduction de valeur sur participation (dotations)	0,00
- Réduction de valeur sur participation (reprises)	42.659,62
- Transfert d'une rubrique à l'autre	0,00
2. Créances (rubrique 288 Garanties)	15.570.825,60
• Montant au terme de l'exercice précédent	15.570.420,60
• Mutations de l'exercice	
- Augmentations	3.405,00
- Remboursements	-3.000,00

VIII. SITUATION DU CAPITAL

Le capital est de 37 millions d'EUR pour 140.000 parts sociales..... **37.000.000,00**

IX. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour sinistres à régler aux tiers (rubrique 166 du passif)	17.284.313,17
Provisions sociales, fiscales et pour autres risques et charges (rubriques 16).....	117.020.862,48

X. ÉTAT DES DETTES

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an	54.549.347,68
• Durée résiduelle d'un an au plus:	3.500.000,00
- Établissements de crédit - dettes en compte emprunt	2.000.000,00
- Dettes de location-financement et assimilés	1.500.000,00
• Durée résiduelle de plus d'un an mais de cinq ans au plus:	49.347,68
- Établissements de crédit	0,00
- Autres dettes	49.347,68
- Dettes de location-financement et assimilés	0,00
• Durée résiduelle de plus de cinq ans:	51.000.000,00
- Établissements de crédit	0,00
- Autres dettes	0,00
- Dettes de location-financement et assimilés	51.000.000,00
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	2.000.000,00
• Dettes à plus d'un an:	
- Établissements de crédit	0,00
• Dettes à un an au plus:	
- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	2.000.000,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	160.883.426,93
• Impôts (rubriques 450/3 du passif)	
- Dettes fiscales non échues	8.167.690,89
• Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
- Dettes envers l'Office national de Sécurité sociale et autres dettes salariales et sociales	152.715.736,04

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (RUBRIQUE 492/3/7 DU PASSIF)	41.212.649,19
Charges à payer/à imputer	0,00
Intérêts courus non échus	85.322,23
Produits à reporter - autres	60.000,00
Produits à reporter - SEB Lease	5.855.507,08
Factures établies par anticipation	0,00
Loyers encaissés anticipativement	53.651,58
Recettes du trafic encaissées d'avance	35.158.168,30

XII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Effectif au 31 décembre 2022	10.355
- Ouvriers	7.122
- Employés	3.019
- Personnel de direction	214
Total des charges de rémunérations	743.827.512,14
Réduction des cotisations sociales imputées en autres produits d'exploitation	-17.263.286,17
Charges de rémunérations totales nettes	726.564.225,97
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en dépenses d'exploitation;	621.453.805,32
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux refacturée pour les agents détachés à l'administration régionale;	10.504.923,95
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique sécurité;	55.271.351,53
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique escalators;	0,00
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en investissement;	38.672.059,87
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur les travaux à charges des tiers;	662.085,30
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée aux contrats de premier emploi	0,00
Ventilation des charges entre actifs et non actifs	
• Charges relatives au personnel actif	707.512.374,11
Rémunérations payées pendant l'année	492.694.765,54
Les charges sociales de caractère légal atteignent (sous déduction des réductions de cotisations sociales pour un montant de 17.263.286,17 EUR). Elles comprennent :	137.068.546,43
- les cotisations patronales à la sécurité sociale des travailleurs;	
- les charges des accidents du travail;	
- le salaire hebdomadaire et le salaire mensuel garantis;	
- le paiement des rémunérations correspondant aux congés pour événements familiaux et à l'accomplissement d'obligations civiques;	
- les crédits d'heures pour l'enseignement de promotion sociale;	
- l'intervention de la société dans le prix d'abonnements SNCB;	
- les indemnités pour déplacements au service médical du travail;	
- les indemnités compensatoires de préavis;	
- les frais d'entretien des vêtements de travail.	
Le total des charges sociales de caractère légal représente 27,82 % des rémunérations.	
Autres avantages conventionnels accordés au personnel	77.749.062,14
- secours en cas de maladie	6.615.060,46
- tickets-restaurant	15.808.597,49
- assurance hospitalisation	4.815.267,04
- assurance groupe pension	44.388.940,43
- assurance maladie-invalidité (amvp)	270.028,30
- service social	4.237.647,91
- primes diverses	627.485,89
- allocation au fonds syndical	1.581.151,40
- allocation d'attente réduite à charge de l'ONEM	-255.240,00
- provisions primes diverses	-339.876,78
Ces avantages extra-légaux représentent 15,78 % des rémunérations.	
• Charges relatives au personnel non actif (pensionné, prépensionné ou bénéficiant du système de départ anticipé)	19.051.851,86
Les charges relatives au personnel non actif couvrent :	
- l'indemnité complémentaire octroyée aux prépensionnés et travailleurs âgés mis au chômage;	18.933.349,35
- l'allocation complémentaire aux orphelins;	118.502,51
L'ensemble des charges légales et extralégales pour les non-actifs se chiffre ainsi à 3,87 % des rémunérations.	

• Réductions de valeur	3.546.310,22
Stocks et commandes en cours	
- Dotations	2.618.832,42
- Reprises	0,00
Créances commerciales	
- Dotations	6.226.420,09
- Reprises	-5.298.942,29
• Provisions pour risques et charges	-54.730.741,26
- Dotations	37.248.865,66
- Utilisations et reprises	-91.979.606,92
• Autres charges d'exploitation	9.859.464,54
- Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	4.265.233,60
- Autres charges	5.594.230,94

XIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS FINANCIERS

• Autres produits financiers	292.836.753,22
- Subsidés en capital	284.425.137,49
- Subsidés en intérêts	106.736,67
- Autres produits financiers	8.304.879,06
• Réductions de valeurs sur actifs circulants	21.377,22
- Dotations	30.597,71
- Reprises	-9.220,49

XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts et précomptes dus ou versés	411.869,39
--	------------

XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

• Taxe sur la valeur ajoutée portée en compte	
- à l'entreprise (déductible)	113.059.495,44
- par l'entreprise	77.441.967,36
• Montants retenus à charge de tiers	
- précompte professionnel	94.622.826,15
- précompte mobilier	408.624,86

XVII. INDICATIONS RELATIVES AUX DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

• Engagements au 31 décembre 2022	
- engagements d'acquisition	1.000.133.153,00
- engagement et recours liés aux produits dérivés	5.348.933,00
- cautions reçues de tiers	355.116.628,76
- cautionnements donnés pour notre compte	783.380,21
- créanciers de loyers et redevances	0,00
- engagements de la Région	22.648.542,32
- valeur des titres de transport remis en consignation au personnel et aux tiers vendeurs	60.927,20
- dette garantie par la Région	2.000.000,00

• Régime complémentaire de pension

Il s'agit d'une pension complémentaire octroyée à l'ensemble des membres du personnel pensionnés et à leurs ayants droit. Celle-ci résulte d'une convention collective et octroie à chaque agent pensionné en vie à l'âge de la retraite une rente viagère et au décès de l'agent une rente de survie aux ayants droit. Cette rente viagère ou de survie peut être convertie en capital.

Ce régime est géré dans le cadre d'une assurance groupe conclue auprès d'Ethias; celle-ci s'est substituée, sans octroi d'avantages nouveaux, au fonds de pension interne anciennement en vigueur et qui était caractérisé par l'absence de réserves financières et la prise en charge sur l'exercice des coûts induits par les rentes octroyées.

L'assureur a confirmé que les avoirs financiers actuels d'origine patronale couvrant ces promesses de pensions complémentaires s'élevaient au 31/12/2022 à 281.947.506,22 EUR compte tenu des versements légaux requis, des prélèvements effectués et des intérêts générés.

XIX. INDICATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

Rémunérations directes à charge du compte de résultats

BENEFICIAIRE	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL (EN €)
AKEL Mostafa	Administrateur de la S.T.I.B.	1.431,74
BALCAEN Patrick	Administrateur de la S.T.I.B.	2.772,86
BELKHATIR Naima	Administratrice de la S.T.I.B.	372,59
BEN MOHA Ismaël	Administrateur de la S.T.I.B.	1.313,58
BOUJIDA Omar	Administrateur de la S.T.I.B.	2.283,73
COCHEZ Geert	Chargé de mission du comité de gestion de la S.T.I.B.	9.155,47
de MEEÛS Brieuc	Administrateur, Directeur Général de la STI B	0,00
DE BRUECKER Tamara	Administratrice, Directeur Général Adjoint de la S.T.I.B.	0,00
DE SCHRIJVER Marie Julie Jeanne	Administratrice de la S.T.I.B.	1.318,26
ECKER Christian Marc Jean	Administrateur de la S.T.I.B.	2.514,38
EL OUAKILI Ibrahim	Administrateur de la S.T.I.B.	954,41
ERBUER Merlijn	Président de la S.T.I.B.	12.094,11
GUENNED Abbès	Commissaire du gouvernement de la région Bruxelles-Capitale auprès de la S.T.I.B.	6.545,57
HANA Suzanne	Administratrice de la S.T.I.B.	1.439,56
MAHLA Samir	Administrateur de la S.T.I.B.	243,86
MBAYOKO MAKAWAGA Gisèle	Administratrice de la S.T.I.B.	592,53
MOSTEFA Lotfi	Vice-Président de la S.T.I.B.	12.107,63
PETIT Joëlle	Administratrice de la S.T.I.B.	1.075,08
PILLOIS Matthieu	Administrateur de la S.T.I.B.	2.896,14
RAISS Saliha	Administratrice de la S.T.I.B.	1.195,66
RIGA Vincent Michel Eric	Commissaire du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale auprès de la S.T.I.B.	5.756,27
TIMMERMANS Robert	Administrateur de la S.T.I.B.	1.492,44
VANDERBORGHT Céline	Administratrice de la S.T.I.B.	1.560,14



Avantages et frais de représentation payés par la STIB

En application de la note GM n° CA-2/2020 du 16.01.2020, les avantages et frais de représentation sont repris tels que décrits ci-dessous :

L'enveloppe globale des avantages de toute nature et frais de représentation pour le président et le vice-président ne peut être supérieure à 25 % du montant de la rémunération maximale annuelle de ces derniers. Les frais de représentation relatifs à l'exercice de la fonction sont remboursés a posteriori sur présentation d'un justificatif et de la preuve de paiement par les mandataires publics de la STIB.

Le président et le vice-président n'ont pas utilisé le budget qui leur est alloué en 2020 pour leur frais de représentation.

La STIB a souscrit à une police d'assurance responsabilité des administrateurs (Directors and Officers Liability Insurance (D&O)) couvrant notamment la faute professionnelle, c'est-à-dire toute erreur de fait ou de droit, fausse représentation, déclaration ou rapport inexact, infraction aux dispositions légales ou statutaires, tout acte ou omission, négligence ou manquement aux devoirs de leurs fonctions, commis ou prétendument commis par tout assuré, individuellement ou autrement, dans le cadre des fonctions qui justifient sa qualité d'assuré ou toute allégation introduite contre lui uniquement en raison de sa qualité d'assuré.

Les membres du conseil d'administration reçoivent un iPad à leur disposition aux fins entre autres d'accéder aux documents des conseils et des comités.

Le président, le vice-président, le chargé de mission, les commissaires du gouvernement et tous les membres du conseil d'administration bénéficient d'un libre-parcours sur le réseau de la STIB. Aucun membre des organes de gestion ne dispose de carte de crédit, d'assurance de groupe ou de tickets-restaurant en tant que mandataire public.

Modification des rémunérations des membres des organes de gestion à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'arrêté d'exécution du 4 octobre 2018 conjoint du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de la nouvelle ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 fixe, à nouveau, les limites avec des montants maximum des rémunérations, des avantages de toutes nature et des frais de représentation. En date du 15 janvier 2018, les organes de gestion ont aligné les émoluments des mandataires sociaux de la STIB aux montants fixés par l'arrêté.

XX. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément de l'arrêté royal du 23 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés.

Frais de restructuration

La société a la faculté de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de restructuration. Conformément à la législation, les charges induites pourront être actées comme frais de restructuration lorsqu'il s'agit de charges engagées dans le cadre d'une modification substantielle de l'organisation de l'entreprise, nettement circonscrites et qui ont un impact favorable et durable sur l'efficacité de l'entreprise. La législation prévoit un amortissement en maximum 5 ans.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants restant éventuellement à libérer et des moins-values certaines et durables. Ce poste comprend également la participation de la société dans le capital des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ainsi qu'en créances et cautionnements en numéraire, les sommes déposées à titre de garanties.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le droit d'usage de logiciels et les frais de développement repris sous cette rubrique sont amortis sur 5 ans. Lorsque la durée de vie n'a pas pu être définie précisément, ces investissements sont amortis sur 1 an. Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'apport, à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Les amortissements sont calculés selon la durée de vie et les pourcentages ci-après. Par transformations, il faut entendre aussi réparations et aménagements.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	DURÉE DE VIE	%/AN
Frais de développement		
- Frais de développement	5 ans	20
- Frais de développement - appointements	1 an	100
Concessions, brevets, licences		
- Logiciels et droits d'usage - achats	5 ans	20
- Logiciels et droits d'usage - transformations	1 an	100
Terrains et constructions		
- Terrains	illimitée	
Bâtiments		
- Acquisitions	40 ans	2,5
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10
- Appointements	1 an	100
- Agences commerciales - acquisitions	20 ans	5
- Agences commerciales - transformations	10 ans	10
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - acquisitions	20 ans	5
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - transformations	10 ans	10
- Autres droits réels	40 ans	2,5
Réseaux (1)		
- Voies	25 ans	4
- Lignes	10 ans	10
- Câbles et sous-stations	20 ans	5
- Câbles et sous-stations - transformations	10 ans	10
- Signalisation	20 ans	5
- Signalisation - transformations	10 ans	10
- Site propre bus	10 ans	10
- Réseaux - micro-investissement et appointements	1 an	100
Installations, machines et outillages		
- Gros équipements	20 ans	5
- Machines et équipements	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - acquisition	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - transformation	5 ans	20
- Informatique industrielle - acquisition	10 ans	10
- Informatique industrielle - transformation	5 ans	20
- Outillage divers y compris les appareillages de mesure	5 ans	20
- Informatique de gestion	5 ans	20
Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW) (2)		
- UNBW Métro et métro ZRP	16 ans	6,3
- UNBW Trams 7000/7800/7900	1 an	100
- UNBW Trams 2000 et trams ZRP	12 ans	8,3
- UNBW Trams 3000 / 4000 / TNG	13 ans	7,7
- UNBW Trams 4000	17 ans	5,9
- UNBW Bus standard / articulés	1 an	100
- UNBW Bus hybrides	2 ans	50
- UNBW Bus électriques	6 ans	16,7
- UNBW Evobus, A330 et O530G	7 ans	14,3
- UNBW Minibus	1 an	100
- UNBW Maintenance infrastructures (voies, lignes et câbles...)	9 ans	11,1
Mobilier et matériel de bureau		
- Mobilier et matériel de bureau y compris les appareils de communication	5 ans	20
Métro		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25

- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Tramways		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Acquisition Tram Nouvelle Génération	30 ans	3,3
- Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans	17 ans	5,9
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
- Aménagement, réparation, transformation	7 ans	14,3
Autobus		
- Acquisitions	13 ans	7,7
- Transformations d'une durée de vie ≥ 6 ans	6 ans	16,7
- Transformations d'une durée de vie < 6 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Minibus PMR		
- Acquisitions	8 ans	12,5
- Transformations d'une durée de vie ≥ 4 ans	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie < 4 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires ferrés		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires sur pneus		
- Acquisitions	10 ans	10
- Transformations d'une durée de vie ≥ 5 ans	5 ans	20
- Transformations d'une durée de vie < 5 ans	1 an	100
Automobiles	5 ans	20
Matériel ferré détenu en leasing	35 ans	2,9
Bâtiments pris en location		
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10
Matériel roulant hors exploitation	1 an	100

(1) Réseaux

L'ensemble de la gestion des réseaux voies, lignes aériennes, câbles et sites bus fait l'objet d'une ventilation par unités d'œuvre simple, à savoir les mètres courants. À chacun de ces mètres, nous avons associé sa vétusté exprimée en années d'utilisation et donc d'amortissement industriel réalisé. Cette méthodologie assure le suivi précis de tout tronçon faisant l'objet d'un renouvellement et prend en compte les éventuelles réductions de valeurs et utilisations/reprises des subsides en capital associées auxdits biens.

(2) Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW)

Des articles sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils sont acquis en même temps que les véhicules auxquels ils se rapportent, soit pour des questions de fabrications en séries spécifiques, de délais particulièrement longs de réapprovisionnement ou de coûts anormalement élevés, s'ils devaient être acquis ultérieurement. Des articles sont considérés comme réparables lorsque ces articles, du fait de leur réparation en externe ou en interne, parcourent plusieurs cycles d'utilisation pendant leur durée de vie et auxquels sont associés un code de réparation atelier et un statut bloqué à la recommandation. L'ensemble des articles détenus en stock a fait l'objet d'un examen technique afin de classer ceux-ci soit en pièces de consommation courante (HIBE) gérées en quantité et valeur en stock, soit comme articles UNBW gérés en quantité en stock mais avec valorisation non plus en stock mais dans les présentes immobilisations. Les pièces UNBW ont alors été triées en différentes catégories selon le type de matériel auquel elles se rapportent et chacune de ces catégories de biens fait alors l'objet d'un amortissement en fonction de la moitié de la durée de vie restant à amortir des véhicules concernés les plus récents.

Stocks

Les pièces d'approvisionnement font l'objet d'un inventaire physique permanent et sont valorisées au prix moyen pondéré, compte tenu des prix d'acquisition ou des coûts de revient appliqués à chaque entrée.

Les en-cours de fabrication sont repris au coût de revient.

Les articles sont classifiés techniquement en deux grandes catégories :

- les articles stratégiques et réparables UNBW
- les articles de consommation normale HIBE

Tout en maintenant une gestion centralisée en SAP de tous les articles en quantités, qu'ils soient HIBE ou UNBW, seuls les articles de consommation (HIBE) restent valorisés en stock. La valeur des articles stratégiques et/ou réparables est, elle, transférée en immobilisations pour y faire l'objet d'un amortissement. Tous les articles font l'objet d'un examen des taux de rotation et de l'obsolescence. Cet examen donne lieu à des déclassements éventuels ou à des réductions de valeur.

Une réduction de valeur individualisée est appliquée sur tous les articles n'ayant plus eu de consommation, selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES SANS CONSOMMATION	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
entre 2 et 3 ans	30
entre 3 et 4 ans	60
entre 4 et 5 ans	75
entre 5 et 6 ans	90
plus de 6 ans	100

En sus, tous les articles consommés font l'objet d'un calcul de rotation (calculé sur une moyenne de deux ans) et génèrent individuellement une réduction de valeur, conformément au tableau repris ci-après :

TAUX DE ROTATION SAP MOYEN	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
stock consommé en < 3 ans	0
stock consommé entre 3 et 4 ans	4
stock consommé entre 4 et 5 ans	10
stock consommé entre 5 et 6 ans	14
stock consommé entre 6 et 7 ans	18
stock consommé entre 7 et 8 ans	30
stock consommé entre 8 et 9 ans	40
stock consommé entre 9 et 10 ans	50
stock consommé entre 10 et 20 ans	70
stock consommé sur plus de 20 ans	100

Il est à souligner toutefois que les articles sont maintenus dans le système SAP pour leur prix moyen pondéré normal avant réduction de valeur afin de permettre le calcul correct des prix de revient. La réduction de valeur étant globalisée et déduite du stock global.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles donnent lieu à des réductions de valeur en cas d'incertitude quant à leur réalisation.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. A la date de clôture du bilan, et sans préjudice de l'application de l'article 33, § 1^{er}, une provision représente la meilleure estimation des charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date de clôture du bilan. Les provisions pour risques et charges ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif. Cette provision de 9.380.000 EUR couvre le coût probable de la rénovation HVAC de l'atrium, des frais de stabilité de Demets, de la location temporaire de sites pour le remisage de véhicules (Trams et Bus) et des expropriations liées aux travaux du métro Nord.

Provision pour sinistres à régler aux tiers

Cette provision de 17.284.313,17 EUR est constituée par la société comme « propre assureur ». Elle est valorisée, conformément à la législation en matière d'assurances et aux directives de la B.N.B. via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2022 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir. Cette estimation couvre aussi un forfait de 10% des coûts pour la couverture des frais de gestion interne et externe.

Provision pour heures à récupérer, jours de garde et autres

Une provision de 23.815.446,27 EUR a été constituée conformément à la législation pour couvrir la charge potentielle représentée par l'ensemble des heures prestées par le personnel de l'entreprise, des jours capitalisés, des jours de garde non payés et des jours légaux non reportés. Ces heures sont normalement à récupérer par compensation sur le reste de leur carrière future.

Provision pour la couverture des charges de prépension, licenciement conventionnel et autres départs

Cette couverture des charges de prépensions, de licenciements conventionnels et autres départs s'élève à 56.892.264,00 EUR actualisée. Elle permet entre autres de couvrir les rentes mensuelles à payer entre l'âge de départ anticipé de tous les agents partis au 31/12/2022, selon les conventions et populations concernées, et l'âge de leur départ en pension légale à 65 ans, ainsi que les promesses de pensions individuelles et les indemnités de préavis éventuels.

Provision pour la couverture des litiges

Cette provision s'élève à 18.495.491,93 EUR.

Provision environnementale

Cette provision s'élève à 5.615.491,80 EUR.

Subsides en capital

Ils concernent :

- les interventions financières directes de la Région dans les charges spécifiques de restructuration de la société, d'extension et de modernisation du réseau. Ces subsides sont réduits individuellement et progressivement par imputation au compte de résultats, au rythme de la prise en charge de l'amortissement de ces immobilisations subsidiées;
- les subsides reçus pour rembourser le capital des emprunts d'investissement pris par la société et ayant pour objet le financement du renouvellement et de la restructuration de son outil d'exploitation. Il a été convenu, dans un souci de clarté, de traiter ce subside, à partir de 1997, comme les autres subsides en capital et de ne plus le prendre en résultat immédiatement. Les subsides reçus de la Région sous forme de dotations directes d'investissement, octroyés dans le cadre des programmes annuels d'investissement, sont dès lors pris en résultat au rythme de l'amortissement industriel global de l'ensemble des immobilisations concernées.

Les autres postes de l'actif ou du passif figurent au bilan à leur valeur comptable ou à leur valeur nominale.

XXbis. MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DES TRAITEMENTS COMPTABLES

Néant

XXI. PUBLICATION DES EXTRAITS DES ACTES CONSTITUTIFS ET MODIFICATIONS DES STATUTS

Ordonnance du 22 novembre 1990 (Moniteur belge du 28 novembre 1990) relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, modifiée par les ordonnances du 19 juillet 1996 (Moniteur belge du 28 août 1996) et du 19 avril 2007 (Moniteur belge du 2 mai 2007). Un arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 décembre 1990 (publié au Moniteur belge du 18 décembre 1990) approuve la création et les statuts de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles constituée par acte passé le 3 décembre 1990.



BILAN SOCIAL

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

A. TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
1 Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	9.356,33	8.391,17	965,17
Temps partiel	921,08	751,00	170,08
Total en équivalents temps plein (ETP)	10.058,22	8.964,18	1.094,05
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	14.960.088,75	13.311.486,97	1.648.601,78
Temps partiel	1.124.709,25	1.000.766,29	123.942,96
Total	16.084.798,00	14.312.253,26	1.772.544,74
Frais de personnel			
Temps plein	679.623.887,47	604.729.335,07	74.894.552,40
Temps partiel	51.094.568,06	45.463.946,66	5.630.621,40
Total	730.718.455,53	650.193.281,73	80.525.173,80
Montant des avantages accordés en sus du salaire	313.793,22	279.213,21	34.580,01
2 Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs en ETP	9.885,50	8.799,10	1.086,40
Nombre d'heures effectivement prestées	16.176.803,00	14.369.854,00	1.806.949,00
Frais de personnel	665.743.366,63	591.379.832,58	74.363.534,05
Montant des avantages accordés en sus du salaire	239.648,44	212.879,71	29.395,83
	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
3 À la date de clôture de l'exercice			
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	9.349	1.006	10.113,2
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	9.209	995	9.967,3
- Contrat à durée déterminée	140	11	145,9
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
• Par sexe et niveau d'études			
- Hommes	8.387	827	9.015,0
de niveau primaire	3.162	445	3.499,2
de niveau secondaire	3.793	278	4.005,3
de niveau supérieur non universitaire	980	78	1.038,5
de niveau universitaire	452	26	471,9
- Femmes	962	179	1.098,2
de niveau primaire	193	37	220,5
de niveau secondaire	322	49	360,6
de niveau supérieur non universitaire	202	43	232,9
de niveau universitaire	245	50	284,3
• Par catégorie professionnelle	9.349	1.006	10.113,2
- Personnel de direction	201	13	211,5
- Employés	2.644	375	2.926,4
- Ouvriers	6.504	618	6.975,3
- Autres	0	0	0,0

B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	37,3	0
Nombre d'heures effectivement prestées	58.165	0
Frais pour l'entreprise	1.746.954,35	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
A. ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	690	15	698,8
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	548	6	552,2
- Contrat à durée déterminée	142	9	146,6
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
B. SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	493	78	547,9
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	387	73	439,4
- Contrat à durée déterminée	106	5	108,5
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
• Par motif de fin de contrat			
- Pension	42	26	60,5
- Chômage avec complément d'entreprise	25	21	39,4
- Licenciement	130	5	133,4
- Autre motif	296	26	314,6
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5.562	5 811	929
Nombre d'heures de formation suivies	550.951	5 812	92.025
Coût net pour l'entreprise		5 813	
- dont coût brut directement lié aux formations	35.570.059,89	58 131	4.405.282,76
- dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	58 132	0
- dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	58 133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5831	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5832	0
Coût net pour l'entreprise	0	5833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise	0	5853	0

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 2 juin 2020, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant neuf exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3.160.985.364,73 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 13.080.984,46 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – Crise du COVID-19

L'annexe aux comptes annuels (rapport de gestion) indique que la crise COVID-19 a eu un impact significatif sur les différentes rubriques des comptes de résultat 2022. Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 font apparaître une perte reportée de 83.084.688,86 EUR. Dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation en continuité d'exploitation. Cette justification est basée, d'une part, sur la reprise de l'activité après la crise COVID-19 et d'autre part sur les prévisions de trésorerie.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations, et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de

gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Commentaires sur les comptes annuels (à l'exception des données concernant le nombre de voyages) ;
- Événements importants survenus après la clôture de l'exercice ;
- Comptes annuels et résultats financiers ;
- Règles d'évaluation.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Les chiffres figurant dans le rapport de gestion sont ceux repris dans les comptes budgétaires analytiques de la STIB. Ceux-ci ne sont pas l'objet du présent rapport.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission. Nous relevons toutefois que les données relatives aux initiatives en matière de formation professionnelle sont basées sur des estimations faites par la direction.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- En ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan, nous appuyons sur les confirmations de la direction et de tiers. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 3 mai 2023

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL : Commissaire, représenté par

MME	S. STEYAERT	<i>réviseur d'entreprises</i>
M	P. GOSSART	<i>réviseur d'entreprises</i>

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS





30 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons accompli notre mission de surveillance et de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous avons examiné les différentes rubriques des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et avons constaté leur concordance avec les livres sociaux.

L'existence des disponibilités en caisse et en banques est conforme aux documents comptables et aux extraits de comptes remis par les organismes dépositaires.

Pour l'accomplissement de notre mission, l'administration nous a donné tous les renseignements utiles et nécessaires.

Compte tenu des informations reprises également dans le rapport du commissaire-reviseur mentionné dans le présent rapport financier, nous vous proposons donc, Mesdames, Messieurs, d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le conseil d'administration.

Bruxelles, le 19 avril 2023

P. BARETTE

W. STOEFS

LIKEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES
LA STIB, LE MEILLEUR RÉSEAU SOCIAL
POUR SE RETROUVER CET ÉTÉ

Campagne publicitaire lancée en juin 2022





RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2022

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du commissaire-réviseur à l'assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

PRINCIPE DE CONSOLIDATION

L'ordonnance du 19 avril 2007 – avec prise d'effet au 31 mars 2007 – portant des dispositions diverses en matière de service public de transport en commun urbain dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit la création de la société anonyme de droit public « Citeo », ayant principalement pour objet la gestion et le développement d'infrastructures nécessaires au service public de transport en commun urbain.

Le capital est détenu par la Société des Transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) à concurrence de toutes les actions moins une et par la Société régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB) pour la part restante.

La STIB est tenue par les articles 3:22 et suivants du Code des sociétés à la publication de comptes consolidés.

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La STIB, société consolidante, détient une participation (comprises dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) dans les sociétés mentionnées ci-après :

- Dénomination - Adresse complète du Siège - Pour les entreprises de droit belge, le numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	Nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres (en unités)	Résultat net
CITEO SA de droit public Rue des Colonies 62 - 1000 BRUXELLES 0889.267.195	293.666	99,99	31/12/2021	85.456.957	-201.759
TRANSURB TECHNIRAIL SA Rue Ravenstein 60, boîte 18 - 1000 BRUXELLES 0413.393.907	200	8,00	31/12/2021	7.014.966	170.952
OPTIMOBIL SA Rue Thérésienne 7A - 1000 BRUXELLES 0479.561.664	495	49,50	31/12/2021	3.263.739	916.429
BELGIAN MOBILITY CARD SA Rue de l'Evêque 1 - 1000 BRUXELLES 0822.658.483	2.307	44,22	31/12/2021	1.743.831	-271.954
TRANSAMO SA Rue Camille Desmoulins 21 - CS 70017 92789 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 - France	96	4,8	31/12/2021	2.774.896	941.627

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Sociétés contrôlées

La STIB détient 99,99% des parts de capital de Citeo. De ce fait, elle contrôle cette société. La méthode de consolidation retenue est donc l'intégration globale.

Autres participations

Les autres participations sont valorisées au coût historique avec une réduction de valeur au cas où la part de la STIB dans les fonds propres descend en dessous du coût historique. Les comptes qui ont été utilisés pour ce calcul sont les derniers comptes disponibles, à savoir ceux arrêtés au 31 décembre 2021.



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les deux sociétés STIB et Citeo présentent leurs comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales. L'état financier présenté consolide de façon intégrale les comptes de la STIB et de Citeo. La période comptable couverte est de 12 mois pour les deux sociétés.

Les écritures de consolidation qui concernent le bilan ont pour objet d'éliminer, d'une part, la participation dans Citeo dans l'actif de la STIB et, d'autre part, les fonds propres de Citeo, avec reconnaissance d'un intérêt de tiers pour la partie des fonds propres tenue par l'autre actionnaire.

Ses comptes annuels consolidés font apparaître une perte de 13.345.174,44 EUR dont la part de la STIB est de 13.080.984,46 EUR.

Ce résultat se ventile comme suit :

- Une perte de 13.080.984,46 EUR pour la STIB (pour un bénéfice de 28.002.275,46 EUR en 2021), dont le détail est repris dans le compte de résultat des comptes annuels STIB ;
- Une perte de 264.189,98 EUR pour CITEO (contre une perte de 201.758,91 EUR en 2021) qui correspond essentiellement à la non-rémunération des avoirs bancaires. Ce faible résultat s'explique par le niveau des taux.

Malgré ce résultat négatif, la pérennité de la société n'est pas remise en question à ce stade au vu des fonds propres importants constitués grâce aux subsides en capital.

Une bonne partie des revenus de la société est garantie par les dotations régionales, qui ne sont pas remises en cause, conformément au contrat de service public 2019-2023, et ce, même si elles n'ont été que partiellement ajustées à la hausse afin de compenser la perte subie à la suite du Covid-19 et de la crise économique.

Au niveau des liquidités, la société peut se reposer sur une trésorerie conséquente, constituée les années antérieures, lui permettant de faire face au paiement de ses créanciers.

Les projections budgétaires anticipent une reprise progressive des recettes de trafic d'ici la fin de l'exercice 2023, mais toujours inférieure au niveau observé avant la crise sanitaire.

AUTRES INFORMATIONS

Concernant les détails des autres informations diverses requises par la loi (article 3:32, 1° à 5° du Code des sociétés et associations), nous renvoyons aux informations mentionnées en application de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, dans le rapport de gestion de la société consolidante STIB.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation des comptes consolidés sont identiques à celles définies dans les commentaires des comptes 2022 de la STIB. Les écarts de consolidation positifs sont amortis en 5 années.

Fait à Bruxelles, le 18 avril 2023.

L'Administrateur-directeur général,
Briec de MEEÛS

Le Président du conseil d'administration,
Merlijn ERBUER

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS		2022	2021
I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26.709.521,67	25.290.421,04
III.	ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00	0,00
IV.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.422.888.738,64	2.378.354.449,05
A	Terrains et constructions	1.206.857.092,54	1.123.731.379,76
B	Installations, machines et outillages	148.293.770,30	152.992.286,92
C	Mobilier et matériel roulant	784.792.055,08	747.268.945,76
D	Location-financement et droits similaires	105.723.300,74	125.104.162,03
E	Autres immobilisations corporelles	11.668.457,92	12.071.337,43
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	165.554.062,06	217.186.337,15
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16.955.115,15	16.912.050,53
A	Sociétés mises en équivalence	0,00	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation	0,00	0,00
C	Autres entreprises		
1.	Participations, actions et parts	1.384.289,55	1.341.629,93
2.	Créances et cautionnements en numéraires	15.570.825,60	15.570.420,60
ACTIFS CIRCULANTS			
VI.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	811.025,48	845.490,55
B	Autres créances	811.025,48	845.490,55
VII.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	40.386.583,79	42.853.405,84
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	39.859.307,08	41.631.996,97
2.	En-cours de fabrication	527.276,71	1.221.408,87
B	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VIII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	542.908.600,37	532.959.771,02
A	Créances commerciales	19.532.864,95	94.497.192,20
B	Autres créances	523.375.735,42	438.462.578,82
IX.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	391.433,09	79.887.914,93
B	Autres placements	391.433,09	79.887.914,93
X.	VALEURS DISPONIBLES	97.812.816,26	16.081.461,41
XI.	COMPTES DE RÉGULARISATION	23.696.038,72	22.700.518,51
TOTAL DE L'ACTIF		3.172.559.873,17	3.115.885.482,88

CAPITAUX PROPRES

	2022	2021
I. CAPITAL		
A Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV. RÉSERVES		
D Réserves consolidées	21.272.950,71	34.618.124,25
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS	0,00	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION	0,00	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL	2.581.629.825,66	2.403.644.870,09

INTÉRÊTS DE TIERS

VIII. INTÉRÊTS DE TIERS	286,18	287,08
--------------------------------------	--------	--------

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	134.305.175,65	189.035.916,91
A Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	58.437.798,04	98.445.309,84
B Charges fiscales	1.276.634,44	1.061.128,53
C Risques et charges	9.380.000,00	9.380.000,00
D Autres risques et charges		
- Provision pour sinistres à régler aux tiers	17.284.313,17	16.332.723,98
- Provision heures à récupérer	23.815.446,27	20.523.329,94
- Provision pour litiges en cours	14.290.423,32	36.135.423,32
- Provision pour litige social	4.205.068,61	2.039.509,50
- Provision environnementale	5.615.491,80	5.118.491,80

DETTES

X. DETTES À PLUS D'UN AN	51.049.347,68	54.542.532,68
A Dettes financières		
3. Dettes de location-financement et assimilés	51.000.000,00	52.500.000,00
4. Établissements de crédit	0,00	2.000.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D Autres dettes	49.347,68	42.532,68
XII. DETTES À UN AN AU PLUS	306.089.638,10	357.883.380,09
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.500.000,00	3.500.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C Dettes commerciales - Fournisseurs	141.260.315,32	220.493.514,85
D Acomptes reçus	1.406,81	85,26
E Dettes fiscales, salariales et sociales	160.883.426,93	133.478.259,24
F Autres dettes	444.489,04	411.520,74
XIII. COMPTES DE RÉGULARISATION	41.212.649,19	39.160.371,78

TOTAL DU PASSIF	3.172.559.873,17	3.115.885.482,88
------------------------------	-------------------------	-------------------------

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
	- Frais de restructuration	0,00
	- Amortissement	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26.709.521,67
	- Frais de développement	51.776.920,90
	- Amortissement sur frais de recherches et développement	-31.938.371,79
	- Concessions, brevets, licences, etc.	21.007.125,62
	- Amortissement sur licences, concessions et droits d'usage	-14.136.153,06
III.	ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00
IV.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.422.888.738,64
A	Terrains et constructions	1.206.857.092,54
B	Installations, machines et outillage	148.293.770,30
C	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	784.792.055,08
D	Location-financement et droits similaires	105.723.300,74
E	Autres immobilisations corporelles	11.668.457,92
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	165.554.062,06
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16.955.115,15
A	Sociétés mises en équivalence	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation	0,00
C	Autres entreprises	16.955.115,15
	1. Participations, actions et parts	1.384.289,55
	2. Créances	15.570.825,60

ACTIFS CIRCULANTS

VI.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	811.025,48
B	Autres créances	811.025,48
VII.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	40.386.583,79
A	Stocks	40.386.583,79
	1. Approvisionnements	39.859.307,08
	2. Fabrications et travaux en cours	527.276,71
VIII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	542.908.600,37
A	Créances commerciales	19.532.864,95
	- Clients	17.342.996,25
	- Fournisseurs (débiteurs)	195.369,50
	- Factures à établir	1.083.208,72
	- Note de crédit à recevoir	547.510,08
	- Acomptes versés	347.964,58
	- Créances douteuses	15.815,82
B	Autres créances	523.375.735,42
	- Personnel	245.695,39
	- T.V.A. à récupérer, fiscales, sociales	12.737.377,99
	- Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
	- Rémunérations du personnel détaché	9.609.648,52
	- Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	495.651.972,84
	- Divers	5.131.040,68
IX.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	391.433,09
X.	VALEURS DISPONIBLES	97.812.816,26
XI.	COMPTES DE RÉGULARISATION	23.696.038,72

TOTAL DE L'ACTIF	3.172.559.873,17
-------------------------------	-------------------------

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	21.272.950,71
A Réserve légale	11.041.653,26
D Réserves disponibles	93.315.986,31
- Fonds d'investissement	89.083.402,87
- Autres réserves disponibles	4.232.583,44
E Perte reportée	-83.084.688,86
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL	2.581.629.825,66

INTÉRÊTS DE TIERS

VIII. INTÉRÊTS DE TIERS	286,18
--------------------------------------	---------------

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	134.305.175,65
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	58.437.798,04
B Provision pour charges fiscales	1.276.634,44
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	9.380.000,00
D Autres risques et charges	65.210.743,17
- Provision pour sinistres à régler aux tiers	17.284.313,17
- Provision pour heures à récupérer	23.815.446,27
- Provision pour litiges en cours	14.290.423,32
- Provision pour litige social	4.205.068,61
- Provision environnementale	5.615.491,80

DETTES

X. DETTES À PLUS D'UN AN	51.049.347,68
A Dettes financières	51.000.000,00
3. Dettes de location-financement et assimilés	51.000.000,00
4. Établissements de crédit: emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	0,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	49.347,68
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	306.089.638,10
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.500.000,00
- Dettes de location-financement mobilier	1.500.000,00
- Remboursements dont l'échéance se situe en 2022 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	2.000.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	141.260.315,32
D Acomptes reçus	1.406,81
E Dettes fiscales, salariales et sociales	160.883.426,93
F Autres dettes	444.489,04
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	41.212.649,19

TOTAL DU PASSIF	3.172.559.873,17
------------------------------	-------------------------

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2022

CHARGES

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2022	2021
II. COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	1.263.117.306,62	1.234.617.487,61
A Approvisionnements et marchandises	62.934.484,60	54.340.691,42
1. Achats et sous-traitances générales	63.780.627,13	56.409.023,44
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-846.142,53	-2.068.332,02
B Services et biens divers	198.063.142,13	195.702.839,40
C Rémunérations, charges sociales et pensions	743.827.512,14	680.131.669,37
D Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	279.934.342,57	297.558.870,55
E Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	3.546.310,22	549.716,24
F Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	-54.730.741,26	-4.908.861,01
G Autres charges d'exploitation	9.859.464,54	7.572.939,29
H Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I Charges d'exploitation non récurrentes	19.682.791,68	3.669.622,35

RÉSULTATS FINANCIERS

V. CHARGES FINANCIÈRES	5.629.381,12	4.407.576,00
A Charges des dettes récurrentes	684.451,69	539.622,11
B Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	21.377,22	48.935,45
C Autres charges financières récurrentes	4.923.552,21	3.819.018,44
D Charges financières non récurrentes	0,00	0,00

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X. IMPÔTS	411.869,39	444.746,66
------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	1.269.158.557,13	1.239.469.810,27
--------------------------	-------------------------	-------------------------



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2022	2021
I. VENTES ET PRESTATION	961.342.360,40	853.454.476,20
A Chiffre d'affaires : recettes du trafic	265.239.907,43	218.329.012,32
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-694.132,16	-816.416,79
C Production immobilisée	88.517.106,41	84.089.066,13
D 1. Autres produits d'exploitation	157.701.792,71	121.094.056,50
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	447.046.000,00	428.292.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	3.531.686,01	2.466.758,04

RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS	294.471.022,29	413.815.850,62
A Produits des immobilisations financières	0,00	0,00
B Produits des actifs circulants	1.591.609,45	810.852,38
C Autres produits financiers	292.836.753,22	412.965.078,18
D Autres produits financiers non récurrents	42.659,62	39.920,06

TOTAL DES PRODUITS	1.255.813.382,69	1.267.270.326,82
---------------------------	-------------------------	-------------------------

BÉNÉFICE/PERTE CONSOLIDÉ(E)

XII. BÉNÉFICE/PERTE CONSOLIDÉ(E)	-13.345.174,44	27.800.516,55
A Part de tiers	-0,90	-0,69
B Part du Groupe	-13.345.173,54	27.800.517,24



SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2021	Remboursement au cours de l'année 2022	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2022	Remboursement au cours de l'année 2023	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2023	Montant à rembourser à partir du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2027	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	4.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	0,00	0,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	816.054.912,57	4.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	0,00	0,00	0,00

I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration, recherches et dev.	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	92.544.829,89	34.537.992,21	1.870.690.934,86	373.796.106,12
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Cessions et désaffectations	-75.392.910,21	-26.088.913,57	-105.440.453,61	-114.400.272,65
- Transferts d'une rubrique à une autre	34.625.001,22	12.558.046,98	212.822.181,95	25.516.811,00
• Au terme de l'exercice	51.776.920,90	21.007.125,62	1.978.072.663,20	284.912.644,47
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-74.995.951,27	-26.796.449,79	-746.959.555,10	-220.803.819,20
• Mutations de l'exercice				
- Actés	-32.335.286,21	-13.428.531,52	-124.474.778,84	-30.211.903,18
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	75.392.865,69	26.088.828,25	100.218.763,28	114.395.632,15
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	-1.216,06
• Au terme de l'exercice	-31.938.371,79	-14.136.153,06	-771.215.570,66	-136.618.874,17
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	19.838.549,11	6.870.972,56	1.206.857.092,54	148.293.770,30

	Mobilier et matériel roulant	Location-financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.581.008.211,40	162.894.709,34	14.007.009,17	217.186.337,15
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	1.676.523,37	0,00	0,00	329.937.452,53
- Cessions et désaffectations	-53.193.373,80	0,00	-360.415,66	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	96.023.154,42	0,00	24.532,05	-381.569.727,62
• Au terme de l'exercice	1.625.514.515,39	162.894.709,34	13.671.125,56	165.554.062,06
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-833.739.265,64	-37.790.547,31	-1.935.671,74	0,00
• Mutations de l'exercice:				
- Actés	-59.972.432,87	-19.380.861,29	-274.110,30	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	52.990.454,26	0,00	207.114,40	0,00
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	1.216,06	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	-840.722.460,31	-57.171.408,60	-2.002.667,64	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	784.792.055,08	105.723.300,74	11.668.457,92	165.554.062,06

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (comptes consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 2 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles durant neuf exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total du bilan s'élève 3.172.559.873,17 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par une perte de l'exercice de 13.345.173,54 EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Observation – Crise du COVID-19

L'annexe aux comptes consolidés (rapport de gestion) indique que la crise COVID-19 a eu un impact significatif sur les différentes rubriques des comptes de résultat 2022. Dans l'annexe, le Conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation en continuité d'exploitation. Cette justification est basée, d'une part, sur la reprise de l'activité après la crise COVID-19 et d'autre part sur les prévisions de trésorerie.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significative, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 332 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- Commentaires sur les comptes annuels (à l'exception des données concernant le nombre de voyages) ;
- Comptes annuels et résultats financiers ;
- Règles d'évaluation.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

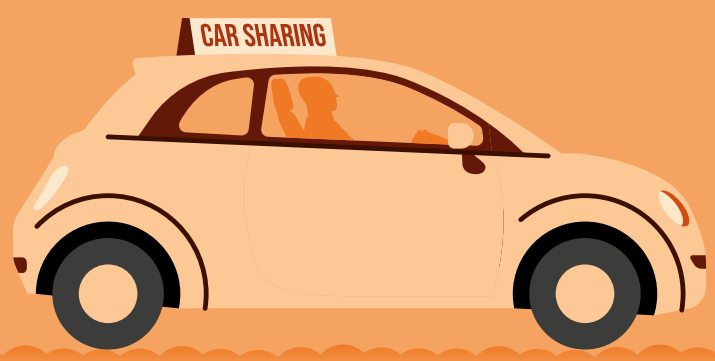
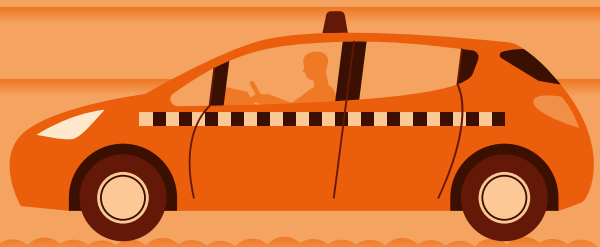
Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 4 mai 2022

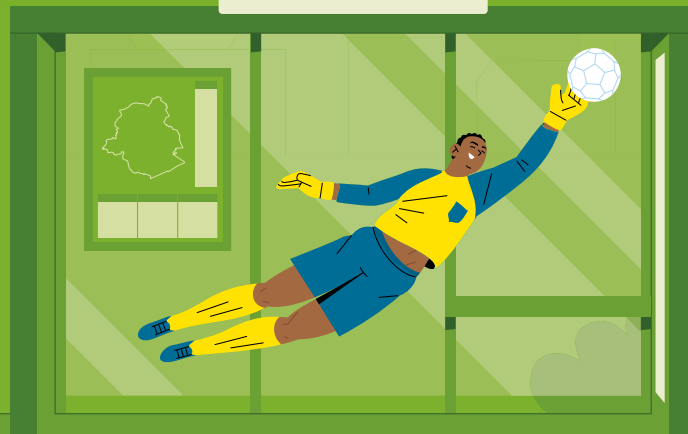
Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL: Commissaire, représenté par

MME	S. STEYAERT	réviseur d'entreprises
M	P. GOSSART	réviseur d'entreprises





UN MATCH À L'UNION ST-G ? VOTRE TICKET STIB OFFERT, C'EST L'EVENT PASS

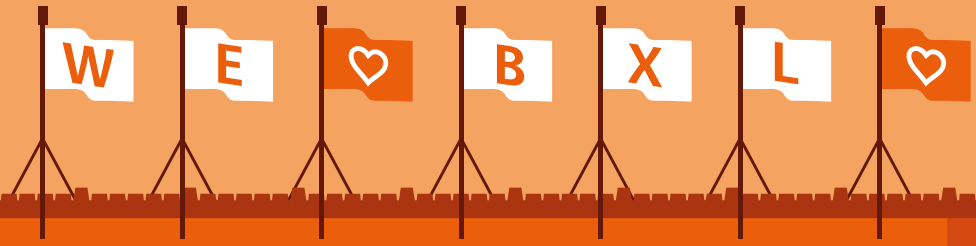


À RETIRER UNIQUEMENT SUR UN AUTOMATE GO

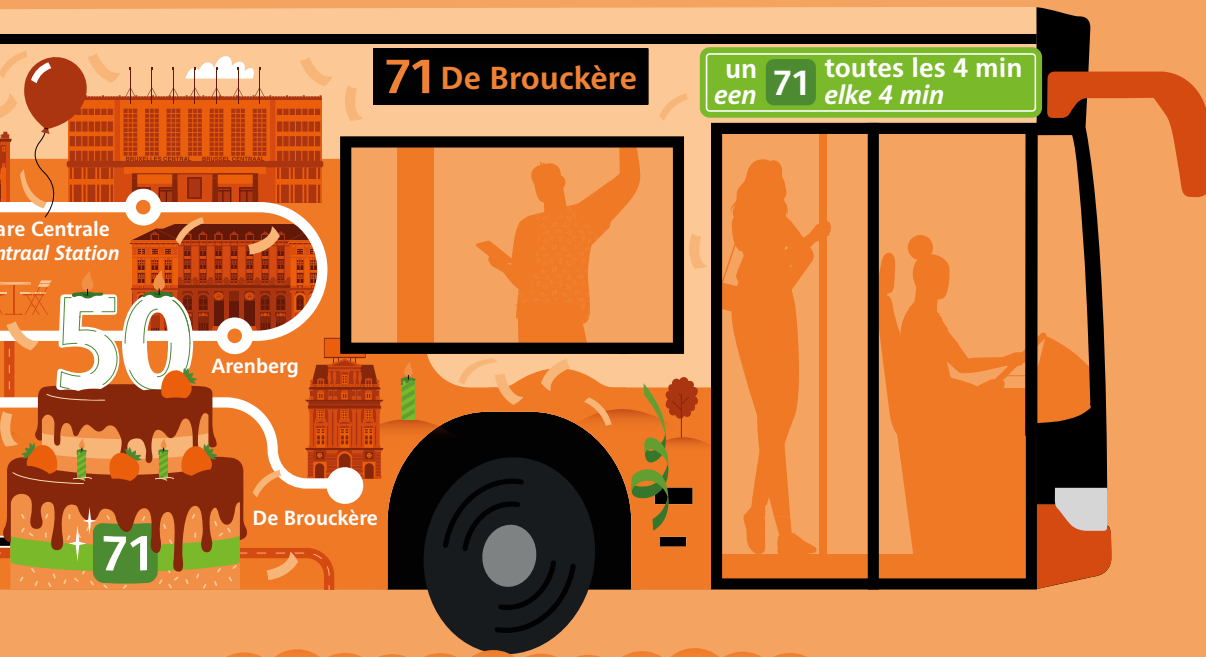


.brussels
ENSEMBLE, FAISONS BOUGER BRUXELLES





BRUXELLES CENTRAL BRUSSEL CENTRAAL



71 De Brouckère

un 71 toutes les 4 min
een 71 elke 4 min



are Centrale
ntraal Station

Arenberg

De Brouckère

Customer Care: 070 23 2000
Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
Rue Royale, 76 - 1000 Bruxelles
www.stib.brussels

